L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1383 - VENDREDI 22 JUILLET 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha

NOS +

- Presse équipée de la pesée : tonnage immédiat.
- Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
- Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
- Paille évacuée aussitôt pressée : pas de tas en bout de champ.

NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.

ACHETE PAILLE
pressée
en bout de champ, sous abri
ou rendue à Puits

SARL De CHASSINEL 21400 Puits
Sarl 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jean-Marie 07 78 70 79 92 - Cédric 06 68 57 44 90
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs.

Commission européenne

Des nouvelles mesures pour la filière lait



Photo: Réussir

Bruxelles a fait un geste. Lundi 18 juillet, le commissaire à l'agriculture Phil Hogan a présenté un nouveau plan de soutien lors du conseil des ministres de l'agriculture. Environ 150 millions d'euros seront consacrés au secteur laitier pour tenter de réguler la production. Mais ce plan consacre aussi 350 millions d'euros (49,9 millions pour la France) à des enveloppes nationales devant permettre aux États membres de renforcer ce dispositif ou de prendre des mesures pour les autres secteurs de l'élevage. P. 03

Côte d'Or

› Récoltes

Aucune production ne rattrapera une autre



Nièvre

› Festival Bêêêle et laine à Saint Saulge

Le mouton sur tous les tons



Yonne

› Moissons

Une année hors normes



Conditions Maxi
sur machines en stock



G. BUCHEZ
Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Nevers - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38

PICOUET
Préparation de vos semences
céréales, colza, pois...

Pour minimiser vos coûts de semences faites confiance à un trieur à façon, *contactez-nous !*



Les Bruyères - 89100 Collemiers
Tél. 03 86 95 04 81
Email: eta-picouet@orange.fr

Sommaire

Côte d'Or

04 • Récoltes: Aucune production ne rattrapera une autre
05 • Cultures: Arrêter les aberrations
06 • Agriculture périurbaine: Quand ville et campagne ne font qu'une

Nièvre

07 • Foire-concours de Moulins-Engilbert: D'enchères professionnelles à un événement grand public
08 • Actrices nivernaises: Un échange de deux jours avec Cultiv'actrices
09 • Festival Bêêêle et laine: Le mouton sur tous les tons

Yonne

10 • Moissons: Une année hors normes
11 • Arboriculture: Une année maudite pour les fruits
12 • Tourisme: Rencontres des Arts gourmands 2ème édition

Bourgogne et ailleurs

13 • Installation: Une aide pour les «hors cadre familial» de plus de 40 ans

Filières

14 • Cultures Conditions climatiques 2016: Questions sur les foins humides
• Cultures Implantation du colza: N'oubliez pas le phosphore !
15 • Cultures Variétés d'orges d'hiver: Les enseignements d'une année tourmentée
• Élevage Chronique ovine: Quelques conseils pour créer un troupeau ovin

Infos Services

16-17 • Analyses et tendances
18 • Petites annonces
19-21 • Annonces légales
22 • Vie quotidienne
23 • Petite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

Point de vue

Zones défavorisées Il y a ceux qui se mobilisent et ceux qui s'en fichent

Et les paysans ne sont pas des gens qui se plaignent, ce sont des gens qui se battent.



C'est pour cela que le Mardi 12 Juillet, c'est de Moulins, de Macon, de Bourges, de Vesoul, de Nevers, de Châteauroux, d'Épinal, de Roanne, de Bourg en Bresse, de Tours, de Lons le Saunier, de Chaumont, de Guéret que les représentants des FDSEA, des Jeunes Agriculteurs et des Chambres d'Agriculture ont convergé vers Dijon, à l'invitation de la FRSEA de Bourgogne-Franche-Comté pour s'organiser et pour se battre.

Ces délégations ont solennellement donné le signal de départ de la mobilisation contre la remise en cause de leurs actuelles zones défavorisées. Cette mobilisation sera exemplaire. Parce que cette politique de compensation de handicap naturels qui a permis depuis 40 ans de maintenir des agriculteurs sur nos territoires est aujourd'hui sérieusement menacée.

Le ministère de l'Agriculture a entre les mains de nouvelles propositions de zonage, de nouvelles cartes.

Le ministère de l'Agriculture avait pris un engagement : ces nouvelles propositions de zonage devaient être communiquées à la profession avant le 30 juin 2016.

Le ministère de l'Agriculture n'a pas publié ses cartes et ne donne plus aucune information depuis.

Le ministre de l'Agriculture, questionné sur le sujet à Suilly la Tour, dans la Nièvre le 11 Juillet, a prétendu «*innocemment*» ne pas être au courant du sujet…

Le sujet est hyper sensible, et ne nous y trompons pas, si certains jugent nécessaire de différer à ce point l'information, c'est qu'ils redoutent d'annoncer de mauvaises nouvelles.

L'enjeu est considérable pour nos exploitations d'élevage. L'ICHN, revalorisée de la PHAE dans le cadre de la nouvelle PAC, accrochera les 10000 € en moyenne. Ce n'est pas à l'heure ou cette aide sera revalorisée comme jamais en 40 ans que nous devons la perdre. Nous ne nous laisserons pas faire !

Les délégués de tous ces départements concernés ont convenu ensemble d'un plan de mobilisation concerté, unifié, synchronisé. Et ça commence tout de suite. D'ici fin juillet tout ce qui compte dans les départements et les régions comme hommes et femmes d'influence seront visités et mis à contribution.

Car ne nous trompons pas, l'enjeu n'est pas qu'agricole, même si nombre d'agriculteurs dans les villages concernés ont parfois des difficultés à prélever un salaire de 10 000 € annuel. Leur retirer le bénéfice de l'ICHN, c'est à coup sur les menacer dans leur existence même. On ne peut pas toujours s'adapter à tout ! Mais l'enjeu est aussi un enjeu de territoire qui doit mobiliser bien au-delà du cercle agricole. La perte de ces soutiens aura nécessairement un impact sur tout ce qui, autour de nous, vit aussi de nos activités.

Alors nous l'avons décidé, nous allons dans les jours et les semaines qui viennent nous mobiliser, parce que nous croyons à ce que nous défendons. «*Ceux qui ont foi et qui construisent l'emportent toujours sur ceux qui doutent et qui critiquent*», voilà ce qui anime au quotidien l'action de nos FDSEA au service de nos adhérents.

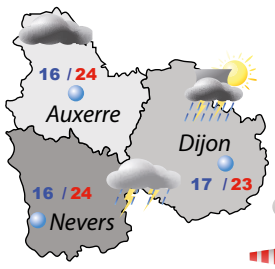
Stéphane Aurousseau,
président de la FDSEA 58,
en charge des Zones Défavorisées
à la FRSEA BFC.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 22 au 31 juillet 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 22 Juillet

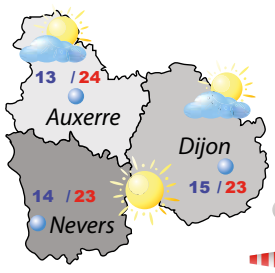


Orageux
Un temps instable s'annonce, avec la présence de précipitations orageuses. Les vents seront modérés.

T° mini : 15 à 17 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

Ste Marie-Madeleine
Soleil : 06:13 - 21:33
Lune : 22:54 - 09:01

Samedi 23 Juillet

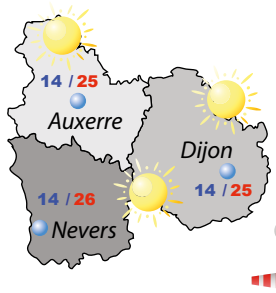


Agréable
Un temps agréable en perspective, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 20 km/h

Ste Brigitte
Soleil : 06:14 - 21:32
Lune : 23:26 - 10:12

Dimanche 24 Juillet



Ensoleillé
Le soleil brillera généreusement ce dimanche. Les températures seront en hausse et les vents faibles.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Nord 10 km/h

Ste Christine
Soleil : 06:15 - 21:31
Lune : 23:56 - 11:24

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 au Mercredi 27 Juillet :

Un temps agréable et ensoleillé s'annonce.

Vents : Nord-Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 13 à 18 °C T° maxi. : 26 à 28 °C

Jeudi 28 au Dimanche 31 Juillet :

Cette période sera partagée entre quelques pluies et de belles éclaircies.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini. : 10 à 17 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Filière lait

La Commission européenne présente de nouvelles mesures pour le lait

La Commission a présenté aux ministres de l'agriculture de l'UE son 2ème plan de soutien qui consacre 150 millions d'euros à des incitations à la réduction volontaire de la production.



Bruxelles a fait un geste. Lundi 18 juillet, le commissaire à l'agriculture Phil Hogan a présenté un nouveau plan de soutien lors du conseil des ministres de l'agriculture. Environ 150 millions d'euros seront consacrés au secteur laitier pour tenter de réguler la production. Mais ce plan consacre aussi 350 millions d'euros (49,9 millions pour la France) à des enveloppes nationales devant permettre aux États membres de renforcer ce dispositif ou de prendre des mesures pour les autres secteurs de l'élevage. Avec un éventuel cofinancement national pouvant aller jusqu'à 100 %. À cela s'ajoutent la possibilité de découpler en 2017 le paiement à la production de lait, l'extension de l'intervention publique et de l'aide au stockage privé de la poudre de lait jusqu'à la fin février 2017, la fixation à 70 % des avances sur les paiements directs au 16 octobre et le relèvement des prix de retrait des fruits et légumes.

Ces mesures étaient attendues

Bruxelles devrait aussi améliorer les dispositions actuelles de l'article 222 entré en vigueur mi-avril (dérogation temporaire aux règles de la concurrence permettant aux organisations de producteurs et aux coopératives de s'entendre sur la gestion de l'offre) qui n'ont pas vraiment fonctionné faute de crédits européens. La gestion du dispositif devrait néanmoins toujours être laissée aux États membres qui disposeraient d'enveloppes nationales. Une partie de ces fonds pourraient également être utilisés comme aides à la trésorerie.

Lors de la dernière réunion du comité spécial agriculture (CSA), le 6 juillet, certaines délégations (Irlande, Danemark, Suède) ont exprimé des réticences à l'idée de contrôler l'offre de lait. Et de nombreuses délégations ont réclamé une certaine souplesse au niveau des États membres pour tenir compte des spécificités nationales. Ces pays sont, sans surprise, ceux qui augmentent le plus actuellement leur production laitière.

Prix du lait toujours au plus bas

En attendant, les prix du lait restent toujours extrêmement bas. Quelque *«257, 270, 275 euros/1000 l pour les laiteries les plus généreuses»*, annonçaient les Jeunes agriculteurs (JA) et les FDSEA de la Sarthe et de la Mayenne dans un appel à la mobilisation du 7 juillet. Deux jours plus tôt, la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) évoquait 260 euros/1000 l en juillet, *«véritable hold-up»* pour les producteurs. *«Les prix sont beaucoup plus bas qu'il y a six mois,* expliquait Étienne Fourmont, responsable lait à la section Jeunes agriculteurs de la Sarthe, le 12 juillet. *«Notre coût de production tourne autour de 380 euros les 1000 litres, alors que les laiteries nous ont annoncé 255,260 euros la tonne pour Lactalis, Sodiaal autour de 265 euros, Bel 270 euros, soit plus de 100 euros au-dessous de notre coût de production»*, le 12 juillet. *«Le risque, c'est d'avoir ce prix-là jusqu'à la fin de l'année»*, analyse Thierry Roquefeuil, président de la FNPL. Il rappelle que les stocks de poudre de lait mis à l'intervention vont bientôt revenir sur le marché. *«J'imagine que l'on a quand même atteint un point bas. Par contre, avant que cela ne remonte, il va y avoir un moment !»*, pronostique Jehan Moreau, directeur de la Fédération nationale des industries laitières (Fnil). André Bonnard, vice-président de la FNPL, se veut plus positif. *«Les cours remontent sur la poudre grasse, mais ils n'influencent pas encore les autres poudres. Il nous faut un prix qui dise aux opérateurs que les cours vont changer.»*

«C'est sûr, il va y avoir des mobilisations dans les semaines à venir», affirmait Étienne Fourmont, le 12 juillet, au lendemain d'une action devant l'entreprise Yoplait au Mans. La veille, il restait quelque peu interrogatif quant à la mobilisation des éleveurs. Mais plus d'une centaine d'entre eux se sont déplacés. *«Il devrait y avoir une action supplémentaire dans une quinzaine de jours, dans la Mayenne»*, continue-t-il.

AGRA PRESS

Le nouveau plan de Bruxelles plutôt bien accueilli par les Vingt-huit

Offrant beaucoup de latitude aux États membres, le nouveau plan de soutien du secteur laitier élaboré par la Commission européenne a été généralement bien accueilli par les ministres de l'Agriculture de l'UE réunis le 18 juillet à Bruxelles. Il consacre 150 M € à des incitations à la réduction volontaire de la production de lait, à hauteur de 14 centimes/kg, l'objectif étant une baisse des livraisons de l'ordre de 2,5 % au cours du dernier trimestre de cette année par rapport à la même période de 2015. 350 M € seront par ailleurs distribués aux Vingt-huit sous forme d'enveloppes nationales (49,9 M € dans le cas de la France) pour renforcer le dispositif en faveur des exploitations laitières, ou pour d'autres secteurs de l'élevage, avec un éventuel cofinancement national pouvant aller jusqu'à 100 %. Les détails de ce plan, surtout l'articulation entre ses deux volets, devaient être précisés par la Commission le 20 juillet. Sur ce point, il faudra être *«extrêmement vigilant»*, a prévenu devant la presse le ministre français, Stéphane Le Foll, car *«il ne faudrait pas que des aides à la trésorerie puissent être utilisées par certains pour inciter à produire»*. La Commission prévoit aussi la possibilité de *«découpler»* en 2017 le paiement couplé à la production de lait (pour éviter une perte aux éleveurs qui auront réduit leur cheptel), l'extension de l'intervention publique et de l'aide au stockage privé de la poudre de lait jusqu'à la fin février 2017, la fixation à 70 % des avances sur les paiements directs au 16 octobre (85 % pour ceux accordés à la surface dans le cadre du développement rural).

► *La profession réagit*

FNB Pas de «saupoudrage»

«Les éleveurs ne supporteront plus aucune mesure de saupoudrage», s'exclame la Fédération nationale bovine, dans un communiqué du 19 juillet, au lendemain de l'annonce de Bruxelles. Le syndicat demande donc une utilisation de l'enveloppe afin d'obtenir *«un redressement rapide des cours pour les producteurs»*. *«La régulation et la structuration qualitative du marché de la viande bovine sont dans ce sens, des priorités»*, précise bien le syndicat qui affirme pouvoir *«faire des propositions»* dans ce sens *«au ministre de l'Agriculture dès cette semaine»*. Pour la FNB, *«il y a urgence, sans quoi, les défaillances financières des producteurs de viande bovine éclateront fatalement au grand jour à la rentrée de septembre»*.

FNPL Doubler l'enveloppe de l'UE par un cofinancement national

L'enveloppe *«d'un montant de près de 50M€»* attribuée par Bruxelles à la France pour soutenir la filière laitière *«doit être doublée par un cofinancement national pour les éleveurs»*, demande la Fédération des producteurs de lait (FNPL), dans un communiqué du 19 juillet. Le syndicat précise que *«cette option est ouverte, les Pouvoirs publics français doivent l'appliquer»*. Comme pour l'enveloppe européenne, *«l'utilisation de cette enveloppe nationale doit être ciblée pour aider les éleveurs laitiers ayant des problèmes aigus de trésorerie et ayant stabilisé ou réduit leur production»*, souligne le syndicat qui prône l'*«utilisation efficiente de cette nouvelle enveloppe»*. La FNPL demande donc que *«les 150M€ dédiés au niveau européen à un soutien individuel à la réduction de production de lait»* soient *«réservés aux seules coopératives et organisations de producteurs dont la production globale est stabilisée ou en réduction»*.

APCA «Un budget dérisoire»

Le budget de 500M€, alloué par Bruxelles le 18 juillet pour son plan de soutien à la filière laitière, *«est dérisoire au vu de l'ampleur économique et sociale de la crise»*, souligne l'Assemblée permanente des chambre d'agriculture (APCA), le 19 juillet dans un communiqué. Elle craint *«l'inefficacité de ces mesures, basées sur le volontariat des États membres et qui laissent une place prépondérante aux transformateurs»*, surtout après une première injection de 500M€ en mars, *«sans effet réel sur les prix et sur la production»*. Pour l'APCA, *«les enveloppes nationales permettront seulement de prolonger les mesures de soutien déjà en place»*. Elle aurait souhaité des *«mesures plus offensives de la part de la Commission européenne, et non un saupoudrage qui a des airs de déjà vu !»*

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Récoltes

Aucune production ne rattrapera une autre

Raisins, orge, colza, blé : l'EARL Dury-Millot s'attend à de mauvais résultats cette année.



Cédric Dury récoltait son colza la semaine dernière, après une baisse de rendements de plus de 25% en orges d'hiver.

Cap sur la région beaunoise. À Cissey, sur la commune de Merceuil, François et Cédric Dury étaient dans leurs champs de colza en fin de semaine dernière. Les deux tiers de leurs 40 hectares étaient récoltés et un rendement final de 30 à 32q/ha était escompté. «*Nous n'attendons guère plus d'après les premiers échos que nous avons. Dans le même temps, il ne faudrait surtout pas descendre sous la barre des 30q/ha car cette culture nous coûte très cher à produire avec pas moins de treize passages à effectuer dans chaque parcelle, du semis à la récolte. En 2015, nous avions dépassé les 36q/ha ce qui était correct pour le secteur*» confiait Cédric Dury. Deux variétés ont été implantées cette année avec Arizona et Attletick : «*tout se passe plutôt bien pour l'instant avec Attletick. En revanche, nous avons encore des tiges vertes avec Arizona : nous n'avons pas voulu attendre davantage pour récolter, par peur de perdre les siliques des étages supérieurs qui, elles, sont déjà mûres depuis un petit moment*» ajoute le producteur.

Grosses pertes en orges

Le Côte d'orien de 32 ans était encore sous le coup de la déception de la récolte d'orges d'hiver, effectuée du 28 juin au 3 juillet : «*les plantes étaient pourtant très jolies, mais nous terminons avec un peu moins de 60q/ha… Nous sommes très loin des 81,5 q/ha de l'an passé. L'excès d'eau a fait beaucoup de mal, cette culture souffre beaucoup de l'humidité. Il y a eu également de nombreux vulpins, très difficiles à contenir et qui ont littéralement pompé l'azote*». Le seul lot de consolation de l'agriculteur concerne l'aspect qualitatif de la récolte : sa production d'orges d'hiver, intégralement en variété Étincel après des résultats quelques peu décevants l'an passé avec Esterel, devrait être valorisée en brasserie avec d'assez bons résultats en calibrage et protéines. Les blés, troisième et dernière culture de l'assolement de l'EARL Dury-Millot, devraient être intégralement récoltés les prochaines heures, si le temps des derniers jours a été favorable. Cédric Dury ne savait «*pas trop*» à quoi s'attendre dans son Apache et son Aprilio, variétés implantées elles aussi sur un total de 40 hectares : «*elles sont plutôt jolies, encore plus que les orges d'hiver, mais il est difficile de se prononcer sur le résultat final. Plusieurs exploitants m'ont dit que le leur était encore pire que les orges… Les épis sont pourtant longs avec un nombre grains relativement satisfaisant, mais leur taille n'a pas l'air très importante. Nous en saurons un peu plus quand la moissonneuse sera en action. Dans tous les cas, je ne m'attends pas à faire autant qu'en 2015, année au cours de laquelle nous avions obtenu un résultat correct en dépassant les 78q/ha*».

Année tardive et difficile

François Dury, le père de famille, rappelle que les moissons étaient terminées le 7 juillet l'an passé, avec des résultats loin d'être exceptionnels mais bien meilleurs que ceux de l'année en cours : «*nous sommes pour l'instant très déçus, surtout par rapport à ce que nous voyions. À l'œil, c'était vraiment prometteur, mais la météo des dernières semaines a tout gâché. En plus, les conditions de récoltes ont été difficiles et les machines se sont plusieurs fois enlisées, laissant des ornières parfois conséquentes dans les champs, malgré un drainage dans la plupart de nos parcelles*». «*2016, ce ne sera pas la joie*» enchaine le retraité de 74 ans, qui s'attend aussi à des vendanges catastrophiques, dans le domaine viticole familial de quatre hectares basé à Meursault. «*D'habitude, l'une des productions relève la donne. Cette année, tout sera mauvais*» résume François Dury, déplorant plusieurs années très compliquées dans les vignes : «*cela fait cinq ans que nous cumulons les mauvais résultats avec une moyenne de 50% du potentiel de rendement. Cette année, avec le gel du printemps et des attaques record de mildiou, nous estimons la récolte à seulement 30% de son potentiel. Nous avons plusieurs parcelles dans lesquelles les dégâts se chiffrent à 90%…*». Le retraité s'interroge sur la future récolte : «*nous prendrons forcément moins de vendangeurs, et il faudra qu'ils soient compétents. En effet, il va falloir bien fouiller pour trouver les rares raisins restants… Aujourd'hui, même s'il est difficile de l'évaluer, je ne pense pas que les vendanges débutent avant la fin septembre. D'un point de vue qualitatif, ce ne sera pas la joie non plus avec les différents stades de maturité des raisins que nous avons. Ce sera très difficile. Et les aléas ne sont peut-être pas terminés : il peut se passer encore bien des choses d'ici les vendanges avec les risques de grêle et d'apparition de pourriture que nous redoutons tous. Cela n'arrangerait bien sûr rien du tout*».

Une année bien compliquée

En plus des mauvaises récoltes, l'EARL Dury-Millot regrette l'évolution de la réglementation dans le milieu agricole. «*Il y a beaucoup de choses à dire sur le sujet*» relève François Dury, citant tout d'abord le classement puis le déclassement de ses terres en zones vulnérables il y a quelques mois. «*Avant, nous avions une rotation de six cultures. Le passage en zones vulnérables nous a obligés à mettre des Cipan, des cultures pièges à nitrates, avec des analyses de sols à effectuer et un certain nombre de contrôles de l'administration. Nous possédons 75 parcelles sur une douzaine de communes : c'était bien trop de contraintes pour nous et nous avons préféré simplifier en revenant à trois cultures. Même s'il y a eu un déclassement, pour je ne sais quelle raison d'ailleurs, je m'interroge sur certaines réglementations, elles ne sont pas du tout écologiques, demandent une consommation bien plus importante en fioul, il faudrait faire un bilan carbone de leur opération !*». Cédric Dury s'étonne pour sa part de l'évolution de la Pac et des soutiens : «*aujourd'hui, nous ne savons même pas si nous avons touché l'intégralité de nos aides de 2015 et personne ne peut nous répondre à cette question, c'est incroyable*». La dernière problématique en date est celle des axes autoroutiers. François Dury s'explique : «*la création d'une véloroute nous empêche depuis deux mois d'accéder à des parcelles de blé avec notre moissonneuse. Je ne sais pas comment nous allons faire pour récolter. Je regrette que la profession ne soit pas considérée. Il faudrait une commission consultative avec la présence de toutes les professions pour la mise en place d'un nouvel aménagement routier. C'est déplorable*».

Aurélien Genest



François Dury dans un champ de blé : si la culture est visuellement satisfaisante, les grains sont de petite taille.



La création d'une véloroute pose problème aux exploitants : «*Nous ne pouvons pas accéder à nos parcelles de blé car la moissonneuse ne peut plus passer*».

Cultures

Arrêter les aberrations

La FDSEA et l'APPV21 alertent les Parlementaires de Côte d'Or sur le *«non-sens»* de certaines réglementations.



Une visite terrain a permis d'illustrer l'impact des produits de santé des végétaux sur les cultures, d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'agriculture côte d'orienne se dirige vers une nouvelle année très difficile. Le manque à gagner des grandes cultures a été estimé à 120 millions d'euros sur l'ensemble du département, vendredi 8 juillet à Flagey-Echézeaux chez Benoît Collardot, lors d'une réunion organisée par la commission *«Productions végétales»* de la FDSEA et l'Association pour la protection des productions végétales de Côte d'Or (APPV21). Les Parlementaires étaient conviés à ce rendez-vous, ils en étaient même les principaux invités : Jacques de Loisy, président de la commission *«Productions végétales»*, leur a tout d'abord dressé un bilan intermédiaire des moissons : *«Les premiers résultats sont très mauvais en quantité et en qualité. Il va être très difficile d'honorer les factures en septembre avec les cours et les soutiens Pac que nous avons actuellement. L'impact de cette campagne sera conséquent sur l'économie locale, mais également sur le plan social et humain»*. Pour Jacques de Loisy, le climat désastreux des derniers mois et les importants stocks mondiaux n'expliquent pas tout: *«un certain nombre de points relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires nous interpellent. La réglementation se durcit sans cesse, sans qu'il n'y ait de solution en face. Les discussions autour de l'emploi des néonicotinoïdes sont un exemple parmi d'autres. Ces décisions se prennent à l'assemblée nationale, là où vous siégez, votre responsabilité est pleinement engagée»*.

Des choix contre-productifs

Le président de la commission, appuyé notamment par Dominique Chambrette (vice-président de l'AGPB) et Pierre Guez (président de Dijon Céréales), a énuméré plusieurs *«aberrations»* réglementaires : *«Les semences traitées à base de néonicotinoïdes sont utilisées généralement en octobre ou en novembre : nous n'avons jamais vu d'abeilles butiner à cette période ni voler derrière un semoir… Il n'y a aucun raisonnement scientifique avéré sur l'interdiction de ces produits. Tout le monde sait que la problématique des abeilles est multifactorielle. Quatre apiculteurs travaillent sur ma commune et jamais l'un d'entre eux n'est déjà venu se plaindre sur mon système conventionnel…»* Une autre aberration citée lors de ce rendez-vous concerne le Gaucho : le choix de l'interdir sur l'orge d'hiver serait *«strictement contre-productif, anti-environnemental à tous points de vue et purement dogmatique»* selon Jacques de Loisy qui s'explique : *«jusqu'à présent, la plante se développait à partir d'une graine traitée par des néonicotinoïdes. Ce traitement à dose infime rendait la plante résistante à bon nombre d'attaques d'insectes. C'est le même principe que la vaccination chez les humains: un vaccin évite à un enfants d'être malade et de prendre des médicaments régulièrement… L'arrêt du Gaucho va engendrer bon nombre de problèmes. Pour tenter de les résoudre, il va falloir traiter les plantes en végétation par je ne sais combien d'autres insecticides, une, deux, trois voire quatre fois selon la pression d'insectes à l'automne. Cela va multiplier la matière active des produits utilisés. Personne ne veut cela»*.

Agriculteurs démunis

L'impact des produits de santé des végétaux sur la qualité des cultures a été démontré lors de cette rencontre organisée sur la plateforme Damier Vert de Dijon Céréales. La visite d'une parcelle de blé a mis d'importants écarts en évidence, notamment en matière de PMG, entre des cultures traitées et non traitées. Les agriculteurs se sont dits *«de plus en plus démunis»* devant la pression maladies et les nombreux problèmes de désherbage. *«Il est impératif de pouvoir conserver les néonicotinoïdes à l'automne sur les céréales, il en va de l'existence même de notre filière»* a insisté Didier Lenoir, président de l'APPV21. Marc Patriat, président de Dijon Céréales, s'est interrogé sur les orientations françaises : *«Notre pays veut-il produire ? Il faudrait répondre à cette question. Avant de supprimer un produit, il faut savoir par quoi on le remplace et à quel prix… La France s'oppose contre beaucoup de choses mais importe des produits qui ne sont pas du tout en lien avec la réglementation qu'elle impose sur son propre territoire»*. Philippe Dubief, membre de la commission *«Productions végétales»* de la FDSEA et administrateur à l'AGPB, a pour sa part regretté les nombreux freins français à l'innovation génétique. Le Côte d'Orien a profité de l'occasion pour alerter les Parlementaires sur l'arrivée d'une nouvelle technologie : la néomycine phosphotransférase (*NPT*) *: «Contrairement à ce que certains courants écologistes voudraient laisser entendre, il ne s'agit pas d'OGM. Cette technologie pourrait nous être très utile à l'avenir, sachez-le bien et ne vous laissez-pas embarquer»*.

Il y a urgence

Fabrice Faivre, président de la FDSEA, a insisté sur la gravité de la situation et annonce une année très compliquée pour les agriculteurs : *«Nous allons vivre quelque chose d'inédit en 2016, la campagne va être difficile pour tout le monde car tous les facteurs sont au rouge avec des récoltes très décevantes en quantité et en qualité, des prix faibles et des soutiens Pac qui ne cessent de diminuer. Je m'inquiète aussi sur la valorisation de la production cette année. Pour ne citer que le blé, si nous ne faisons pas 70 en PS, je ne sais pas comment se déroulera la commercialisation… Les mauvaises années s'empilent et cela devient intenable, je ne sais pas comment les jeunes installés vont pouvoir s'en sortir. Si l'on ne fait rien, il faut préparer le plan social de l'agriculture mesdames et messieurs les Parlementaires»*. A la fin de cette rencontre, Jacques de Loisy a invité les Parlementaires à faire remonter l'ensemble de ces problématiques au plus haut rang et à *«nouer des alliances»* à l'assemblée nationale avec d'autres départements pour se faire entendre : *«il faut bloquer ces inepties, il y a vraiment urgence»*.

Aurélien Genest



Marc Patriat a prévenu les Parlementaires sur l'interdiction du Gaucho : celle-ci va impliquer le passage de plusieurs autres insecticides pour tenter de le remplacer.



Fabrice Faivre annonce une année rouge et regrette les freins législatifs sur les produits phytosanitaires.

Agriculture périurbaine

Quand ville et campagne ne font qu'une

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or et le Grand Dijon ont signé une charte formalisant leur adhésion au réseau *«Terres en villes»*.



Le 8 juillet lors de la signature, avec notamment Vincent Lavier et François Rebsamen.

Dijon vient d'accueillir les rencontres annuelles de *«Terres en villes»*, le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations. Les participants venus de toute la France ont échangé sur leur travail visant la promotion et le développement de l'agriculture périurbaine. Ce rendez-vous a été l'occasion pour le Grand Dijon et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or de signer la charte du réseau et de présenter leur partenariat datant de plusieurs années. Un partenariat *«important»* selon le président du Grand Dijon François Rebsamen, qui a rappelé certains objectifs du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Dijonnais, comme la fixation de limites aux zones d'urbanisation afin d'assurer la pérennité des exploitations, le soutien à l'activité économique et une démarche de communication et de sensibilisation à l'intérêt de l'agriculture urbaine. *«Notre partenariat avec la Chambre d'agriculture a donné naissance à de nombreuses actions, comme la mise en place du marché Bienvenue à la ferme deux fois par an en plein cœur de Dijon. Un drive-fermier de Côte d'Or a vu pour la première fois le jour et a été inauguré le mois dernier. L'agriculture est créatrice de richesses et il est important de maintenir son activité. Nos élus sont fortement mobilisés sur les dossiers»* a t-il indiqué. François Rebsamen est bien entendu revenu sur la création du technopole agro-environnemental de Bretenière, projet fortement porté par la collectivité du Grand Dijon, et sur l'acquisition des 160 hectares du domaine de la Cras : *«ce territoire était pourtant destiné à l'urbanisation, son rachat en 2013 démontre pleinement notre volonté de protéger les terres agricoles. Ce secteur fait partie du périmètre inscrit aux Climats du vignoble de Bourgogne, entrés dans le patrimoine de l'Unesco. En février dernier, le projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin a été dévoilé: il fera la part belle aux vins et aux climats»*. Le président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or Vincent Lavier s'est félicité de ce partenariat avec le Grand Dijon en soulignant l'importance des actions préalablement citées puis en évoquant son souhait d'aller *«encore plus loin»* dans certains dossiers, comme ceux de la préservation des terres et de la valorisation des produits agricoles.

AURÉLIEN GENEST

Que dit la la charte ?

Terres en villes et ses membres prônent une agriculture périurbaine pérenne, économiquement viable et socialement vivable, respectueuse du milieu naturel et du territoire, prenant en compte les demandes urbaines, engagée en faveur de la qualité de ses produits, de ses services et de ses pratiques.

Dijon Céréales-Cerelab - 365 matins

Le pain santé est disponible en ligne

Désormais disponible sur un site de commande dédié (www.g-nutrition.fr), le pain santé G-Nutrition®, enrichi en protéines, vitamines et minéraux spécifiques, permet de combler les déficits et carences des personnes âgées.



Le pain G-Nutrition®a été mis au point par le laboratoire Cérélab, créé par Dijon Céréales. Par ailleurs, le G-Nutrition est fabriqué par la boulangerie 365 matins qui appartient également à Dijon Céréales.

La période estivale comporte de grands risques pour la santé des seniors. L'été, période à laquelle on mange moins, peut en effet amplifier le phénomène de dénutrition qui touche les personnes âgées, dans les institutions de santé comme à domicile. Fruit d'un programme de recherche de cinq ans porté par le centre de Recherche & Développement Cérélab®, G-Nutrition® est un pain qui préserve et renforce le capital santé des plus fragiles en offrant une nouvelle alternative aux seniors dénutris ou aux personnes à risque de dénutrition.

La boulangerie qui le fabrique, 365 matins, a mis en place un site internet de commande afin de faciliter sa distribution chez les établissements de santé comme les particuliers. *«Il était important que G-Nutrition® soit accessible au plus grand nombre. Avec ce site internet, nous espérons que notre pain brioché touchera encore plus de consommateurs. Au petit déjeuner, en collation, au goûter, il est facile à consommer et permet de conserver le plaisir de manger du pain!»* déclare Etienne Genet, PDG de 365 matins, boulangerie rachetée par Dijon Céréales fin 2013.

Riche en protéines, fibres, vitamines et calcium

Premier Complément nutritionnel oral (CNO) sous la forme d'un pain brioché, G-Nutrition® comble les carences des plus fragiles en remplaçant avantageusement les CNO habituels. Avec 13 grammes de protéines pour un format de 65 grammes, un petit pain brioché G-Nutrition® couvre 20 % des Apports nutritionnels conseillés. Son concentré protéique est un moyen efficace pour lutter contre la perte de poids et le maintien de la masse musculaire chez les seniors. Sa bonne concentration en fibres (5,1 grammes de fibres) permet également de réguler le bon fonctionnement de notre transit en luttant contre la paresse intestinale. Présentes en grande quantité dans le pain G-Nutrition®, les vitamines B12 mais aussi B6 et B9, comblent 50% des Apports journaliers recommandés en vitamines : elles contribuent ainsi à réduire la fatigue et participent au bon fonctionnement du système immunitaire. Par sa teneur en calcium et en vitamine D, le pain santé G-Nutrition® est également un appui solide contre l'ostéoporose qui se caractérise par une diminution de la masse osseuse et une augmentation de la fragilité des os.

Une innovation brevetée

G-Nutrition® a mobilisé l'ensemble des acteurs de la filière blé-farine-pain. Sélection variétale des matières premières et étude des traitements agricoles, élaboration de procédés de moutures spécifiques, panification, saveurs et odeurs, textures, cuisson… De nombreux tests ont été nécessaires pour formuler un produit en phase avec le déclin naturel des fonctions cognitives et physiques liées à l'âge.

À la clé, une innovation brevetée, correspondant au modèle culturel alimentaire originel de la personne âgée : le pain.

Foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert

D'enchères professionnelles à un événement grand public

La deuxième foire-concours aux culards de l'année, se tiendra vendredi 29 juillet au marché au cadran de Moulins-Engilbert. Si la fréquentation des professionnels ne se dément pas, encore les organisateurs veulent-ils en faire une vitrine de la filière viande, du pré à l'assiette, pour les non initiés.



La salle des ventes aux enchères de la Sicafome battra son plein, le 29 juillet, avec 484 culards charolais présentés.

En quelques années, les culards charolais ont acquis leurs lettres de noblesse à la Sicafome. Et cette nouvelle édition de la foire-concours de Moulins-Engilbert, le 29 juillet prochain, s'annonce encore comme un grand rendez-vous des éleveurs et des acheteurs de toute la France. Selon Alain Guinot, le président du Comité des foires, déjà plus de 484 bêtes sont inscrites (ndlr : au 18 juillet), à la fois au concours qui démarrera à l'heure du laitier (6h) mais aussi à la vente aux enchères électroniques, dès 8h. À tel point que ce succès d'estime, pour une catégorie d'animaux recherchés pour leurs qualités de bouche, pose quelques problèmes logistiques. La fin des ventes est prévue aux alentours de 17h, ce qui laisse augurer d'une journée longue pour tous les opérateurs et participants. *«Nous nous posons la question de savoir s'il ne faudrait pas mettre en place un tri»* s'interroge Alain Guinot. D'autant plus que d'années en années, la part de bêtes qui ne correspond pas totalement aux critères requis est en augmentation. Victime de son succès mais reconnues dans tout le pays, la foire-concours de Moulins-Engilbert doit faire face à son développement pratique. Les apporteurs, en grande majorité de la Nièvre et de Saône-et-Loire, et les acheteurs majoritairement de l'Est et de région parisienne, auront, en plus, cette année, une nouvelle responsabilité.

«De l'animal sur pieds au boucher»

Ils devront montrer l'élevage charolais sous son meilleur jour, à du public de non initiés. Pour la première fois, en effet, Le Comité des foires a décidé d'ouvrir l'événement à un large public, éloigné habituellement des préoccupations de l'élevage. Une façon de promouvoir cette race d'excellence, ses professionnels, et de tenter de renouer un dialogue constructif avec les consommateurs, pressés à la fois par les stimuli du marketing des industriels et par les groupes de pression sur le bien-être animal ou les aspects sanitaires et/ou environnementaux de la consommation de viande. *«La viande, du pré à l'assiette permettra aux touristes ou à tous ceux qui le souhaitent de venir observer le chemin de la viande tout au long de la filière»* explique Alain Guinot, *«de l'animal sur pieds au boucher»*. Une carcasse sera ainsi exposée dans un camion-frigo, un boucher découpera des morceaux en expliquant la viande, les Toques nivernaises montreront comment cuisiner les bas morceaux *«pour prouver que l'on peut cuisiner bon sans un prix excessif»* et des panneaux de la Chambre d'agriculture dévoileront les aspects statistiques, économiques et historiques de l'élevage dans la région. Comme d'habitude, l'entrée sera totalement gratuite, sauf le repas charolais, mis en place il y a un an et reconduit cette année, qui permettra de se restaurer, entre 11h et 16h, sous le barnum installé devant le marché. Une participation de 15 euros par personne sera demandée. Les organisateurs de l'événement espèrent convaincre les nombreux touristes qui traversent le département à cette saison de venir échanger avec les femmes et les hommes du cru, pour trinquer à leur métier et repartir convaincus. Des affiches ont été placardées un peu partout dans la Nièvre.

E.C.

▸ *Agenda*

Août Comices agricoles à Corbigny et Montsauche-les-Settons

L'été est enfin arrivé et les traditionnels comices agricoles, événements phares du monde rural nivernais, s'approchent à grands pas. Cette année, faute de bénévoles et de moyens, seuls 2 comices ont pu être programmés. Le premier aura lieu les 6 et 7 août à Corbigny, pour l'arrondissement de Clamecy (contacts: Daniel Thibault au 03 86 20 03 11 ou Fabienne Renard au 03 86 20 17 87) et le second, les 20 et 21 août à Montsauche-les-Settons, pour l'arrondissement de Château-Chinon (contact : Valérie Boucher au 03 86 76 16 76).

13/08 63è Foire-concours de Corbigny

Pour la 63ème année consécutive, la Foire-concours de Corbigny aura lieu le samedi 13 août prochain, sur le champ de foire de la commune (accès par la rue d'Augenay, sortie sud – route D985). Programme: de 6h à 8h, réception des animaux ; de 8h à 8h45, marquage des animaux pour le concours (pose de macarons) ; de 9h à 10h30, opérations du jury; 10h30, visite officielle; 11h, attribution des deux prix de championnat; de 10h45 à 11h30, lecture du palmarès et de 11h15 à midi, distribution des prix. En parallèle au concours, de nombreuses animations seront proposées sur le champ de foire : concours bovins et ovins, dégustation de grillades de charolais, présentation de chevaux et poneys, point d'information sur les pratiques d'élevage et d'alimentation, exposition de matériels, présentation d'une vitrine avicole, brocante, vide-grenier et nombreux stands... Pour les renseignements, le règlement du concours, les inscriptions (9 euros par bovin et 3 euros par ovin), contacts à la Sicagemac au 03 86 20 00 37 ou auprès du président du Comité des foires de Corbigny, Pascal Loisy, au 03 86 20 07 32 ou au 06 66 97 52 42.

En bref

Nice
Une minute de silence observée à la chambre d'agriculture



Dans le cadre du deuil national décrété par le président de la République, le président de la Chambre d'agriculture, Eric Bertrand, a souhaité que les membres du personnel s'associent à l'hommage national aux victimes de l'attentat de Nice, le 14 juillet dernier.

Lundi 17, en même temps que dans tous les lieux publics en France, les salariés de la Chambre d'agriculture ont donc observé, sur le perron du bâtiment de Nevers, une minute de silence, comme ils l'avaient fait, en janvier 2015, à la suite des attentats contre Charlie hebdo et l'Hyper casher à Paris.

À la fin de l'hommage, Jocelyn Kerleaux, chef de service, a émis le vœu *«que ce soit la dernière fois que nous ayons à nous réunir de la sorte»*.

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS 2012
58160 St Ouen sur Loire - Tel. 06 82 85 40 55
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

▶ Agenda

16/08 39è Foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize

La 39è Foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize aura lieu cette année le mardi 16 août, sur la Promenade des Halles à Decize. Programme: de 6h30 à 8h, entrée des animaux ; 8h30, ouverture de la foire ; 12h30, vin d'honneur offert par la Ville de Decize ; 13h clôture de la foire. Contact auprès de la présidente du Comité d'organisation de la foire, Claudie Vilaine, au 06 86 44 90 21.

3 et 4 septembre Finales départementale et régionale de labours à Vignol

La Fête de l'agriculture des JA de la Nièvre se déroulera le week-end des 3 et 4 septembre prochains, sur la commune de Vignol, entre Tannay et Neuffontaines. Le samedi, se tiendront la Finale départementale de labours et les jeux inter-villages, tandis que le dimanche sera consacré à la Finale régionale de labours et aux jeux inter-JA. Tout au long du week-end, diverses animations seront proposées au public, telles que le marché du terroir avec des producteurs locaux, des baptêmes en hélicoptère, des démonstrations de chiens de troupeau. L'entrée sera gratuite pour tous. Contact : JA de la Nièvre au 03 86 93 40 91 ou par mail à cdja58@orange.fr.



Actrices nivernaises

Un échange de deux jours avec Cultiv'actrices

C'est un peu comme la cousine de l'association Actrices nivernaises. Cultiv'actrices a été créée dans le Cantal autour des mêmes objectifs : rompre l'isolement des femmes agricultrices ou conjointes. Une délégation a été reçue récemment.


Les visites ont permis de rencontrer des productions spécifiques présentant cependant des similitudes avec celles des Nivernais.

L'association des Actrices nivernaises avait reçu une première fois leurs homologues des Cultiv'actrices dans la Bazois. Elles ont été invitées récemment, en retour, dans le Cantal. 9 personnes adhérant aux Actrices se sont rendues la semaine précédente dans un buron au pied du Plomb du Cantal par des agricultrices du département ainsi que par le directeur du CFPPA de Saint-Flour et un représentant de la sous-préfecture.

Après un déjeuner convivial mais très riche en échanges relationnels et professionnels, une balade dans les estives s'est imposée pour mieux comprendre le mode d'élevage pratiqué là-bas. Le lendemain, la visite d'une exploitation laitière avec traite en alpages puis la découverte d'un élevage de porc avec transformation ont donné une autre idée de la diversité de la production.

Les échanges avec les éleveurs ont aussi permis d'avoir un aperçu d'autres productions, notamment le veau. Les participants non agriculteurs, en immersion totale, ont découvert ou approfondi leurs connaissances de l'agriculture. Selon Lydia Pautet, cette rencontre, tout en permettant aux agriculteurs de faire une pause sympathique a été source de découverte d'autres pratiques qui ont cependant montré des similarités de problèmes de fond.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ


Les Actrices nivernaises ont été reçues dans le Cantal par l'association Cultiv'actrices.

FDSEA-JA

Rencontre avec les parlementaires nivernais

Afin d'alerter les parlementaires sur la dégradation de la situation économique et du moral des agriculteurs nivernais, et sur le besoin de mise en place de dispositif de l'État pour faire face à la crise, la FDSEA et les JA avaient demandé à rencontrer les parlementaires nivernais. Le rendez-vous s'est déroulé le 11 juillet dernier.
Sur les 4 parlementaires du département, 3 d'entre eux étaient présents : Anne Emery Dumas, Christian Paul et Gaëtan Gorce.
La délégation syndicale FDSEA/JA menée par Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA et Clément Blandin, président des JA, leur a fait part de l'ensemble des sujets où le besoin d'accompagnement est nécessaire. Un grand nombre de points ont été abordés que ce soit côté conjoncturel et structurel.

Le premier concerne la Pac 2015. À ce jour, reste à percevoir au titre de la campagne 2015, le solde des aides surfaces, des DPB (dont nous ne connaissons toujours pas la valeur), de l'ICHN et les Maec. Il est nécessaire d'activer au plus vite le versement des sommes manquantes.

Un autre sujet a longuement occupé la conversation, celui des courts de la viande et de l'export. L'État doit agir rapidement notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures de dégagement de marché. Sur le plan structurel, divers sujets étaient aussi à l'ordre de jour. La réforme du zonage des zones défavorisées simples, attendue pour 2017, pourrait avoir des conséquences importantes sur notre département. Notre crainte est de voir 70% du zonage nivernais disparaître ! Nous demandons aux parlementaires de mobiliser tous les outils pour maintenir le zonage et le budget existant.
Concernant le secteur des grandes cultures, la délégation a évoqué les points suivants: la mise en place immédiate d'un moratoire sur le niveau de prélèvement opéré sur les fonds du 1er pilier au titre du paiement redistributif ; la mise en place d'un dispositif de compensation des handicaps pour nos zones intermédiaires ; arrêter de pénaliser nos exploitations céréalières en mettant des restrictions d'usage de produits phytosanitaires en l'absence d'alternatives.

Quant à Clément Blandin, président JA 58, il a abordé la problématique de l'installation/transmission. Dans les 10 ans à venir, près de 45% des exploitants vont partir à la retraite et dans le même temps le nombre d'installations diminue. L'enjeu de l'installation et de retrouver des perspectives pour les agriculteurs est réel.

Deux heures de rendez-vous pour ré-alerter ceux qui conduisent, au Parlement, aux destinées du pays. Leur mobilisation est désormais essentielle pour la défense et l'accompagnement des agriculteurs de leur territoire. Nous restons à leur côté pour les y aider.

FDSEA 58



Festival Bêêêle et laine

Le mouton sur tous les tons

La 1ère édition du festival «La Bêêêle et laine» s'est déroulée le week-end des 15, 16 et 17 juillet derniers à Saint-Saulge. L'occasion pour les profanes de renouer avec la grande tradition française du mouton, sous tous ses aspects et toutes ses formes.





▲ Les habitants et les écoliers des 12 communes du Coeur du Nivernais avaient habillé les rues de leurs représentations joyeuses du mouton.
◀ Samedi après-midi, les moutons ont fait étape dans le centre-bourg après 10 km de transhumance, partie la veille de Crux-la-Ville.



Sous tous ses aspects, le mouton a été célébré le week-end dernier.



La laine brute était disponible à la vente dans la rue.

Des moutons à voir déambuler, se faire tondre, de la laine se faire filer et colorer : il y en avait pour tous les usages, le week-end dernier, à Saint-Saulge. Sous l'impulsion du Centre socio-culturel du Coeur du Nivernais, les festivités se sont déroulées sans heurts, et dans la bonne humeur, loin de toute psychose liée aux attentats de Nice.

À peine pouvait-on remarquer les drapeaux en berne, sur la façade de l'Hôtel de ville et aux quatre angles du monument aux morts de la place, qui servait de point névralgique à la manifestation. Dès le vendredi, la transhumance partie de Crux-la-Ville jusqu'à l'étang du Merle avait donné le ton. Bis repetita le lendemain mais cette fois-ci dans les rues de Saint-Saulge, au pied de l'église, où une foule compacte avait pris ses quartiers pour admirer le spectacle des brebis déambulant dans les rues sous le regard des habitants et des touristes venus en nombre, à cette époque de l'année. Le mérite de l'événement, et pas le moindre, fût de proposer un regard neuf sur l'ensemble des étapes de la filière, allant de la visite d'exploitations à des conférences sur les différents types de laine en fonction des diverses races, présentées en contrebas de la place, sous un barnum. Les tricoteuses de Morvanlaine avaient aussi, avec les habitants des 12 communes du Coeur du Nivernais, habillé de leurs patchworks de laine colorées les volets du Centre social et la locomotive et son wagon à demeure devant la gendarmerie. Des stands de producteurs de la grande région permettaient d'observer, de décliner et d'acquérir la laine dans tous ses états tandis que la viande pouvait être dégustée, le midi et le soir, selon des recettes traditionnelles.

De nombreuses animations et des moments conviviaux avaient aussi trouvé leur place dans la programmation, entre un spectacle de cirque musical et des siestes contées, l'après-midi, pour entendre les histoires populaires et les légendes des anciens éleveurs du secteur.

À l'hôtel de ville, en intérieur comme en extérieur, les stands de la bibliothèque municipale, des archives départementales, proposaient des documents retraçant les grandes traditions d'élevage ovin dans le département. Et tandis que des fils sortaient des rouets animés par des passionnés, les visiteurs pouvaient aussi se renseigner sur les techniques de la chaîne de la laine et acheter des vêtements et des accessoires réalisés de façon artisanale.

Devant l'église, des tondeurs s'essayaient au traditionnel déshabillage des moutons, faisant la joie des plus jeunes comme des plus anciens. Saint-Saulge, le temps d'un week-end, a retrouvé son aura de centre de la production ovine nivernaise.

E.C.



L'un des points forts du week-end était le passage des moutons devant un large public réuni face à l'église.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸ Agenda

A la découverte de Cravant
Des visites guidées de Cravant ont lieu l'après-midi, de juin à septembre, sur réservation auprès de la halte nautique de Cravant-Bazarnes. Durée : 1 h 30 environ. Il est également possible de faire une balade commentée à vélo les après-midi de juin à septembre sur réservation. Durée : 2 heures environ. Au cours de cette balade, découvrez le canal du Nivernais, son histoire, ses paysages, mais également les carrières de Palotte riches de leur passé militaire et Cravant. Location de vélo possible à l'accueil de l'office de tourisme

21-22/07 Pierre Perthuis La scène Faramine
Exposition de sculptures d'extérieur sur 3 000 m², parcours dans le verger jouxtant le théâtre à ciel ouvert.
«On t'appelle Vénus» La Vénus hottentote, c'est cette femme sud-africaine à la morphologie hors-normes (hypertrophie des hanches et des fesses) qui, de 1810 à 1815, vécut l'enfer des foires européennes, exposée au regard des hommes comme un animal exotique. Vendredi 22 à 19 heures.

22-23/07 Vézelay anniversaire du tournage de «La grande vadrouille»
En hommage à Gérard Oury et au film qui sortit en décembre 1966 pour devenir l'un des plus grands succès du cinéma français avec 17 millions d'entrées en salle. En présence de Smaïn et de Rémy Julienne, avec les invités : Bernard Château et Vincent Chapeau. Concerts : Adrien Marco Trio (Jazz), Egrelon (musique traditionnelle), Romain Titi (ambiance)

22-23-24/07 Festival Mélusine à la Commanderie du Saulce à Escolives sainte Camille
Pour la 3ème édition du festival, un programme de qualité célèbre le 800è anniversaire de la fondation l'ancienne Commanderie de l'Ordre de Malte. Vendredi 22 à 20h30 : œuvres de Chopin, Rachmaninoff, Bruni, Balakirev, Liszt. Samedi 23 à 20h30 : récital Liszt, dimanche 24 à 16h30, piano à 4 mains, Mozart, Mendelssohn, Grieg. Avant chaque concert il sera possible de découvrir le parc du château, verre de l'amitié après concert. Tarif : 10 à 15 euros.

Visite des carrières d'Aubigny à Taingy et ateliers découverte de sculpture
La pierre de la Forterre a servi à édifier de nombreux monuments à Paris et dans l'Yonne. La carrière souterraine, havre de fraîcheur pour les journées de canicule, se visite tous les jours, du lundi au samedi de 10 heures à 18h30, les dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h30. Renseignements : 03 86 41 91 90. Des ateliers d'initiation à la taille sur pierre ont lieu les mardis et jeudis après midi en juillet et août, pour tous publics. Des rendez-vous peuvent être programmés à la demande pour des groupes ou familles.

23/07 Balade dans le vignoble d'Irancy
Balade commentée dans le vignoble d'Irancy, samedi 23 juillet, en compagnie d'un guide. Durée environ 3 heures, suivie d'une dégustation assurée par un vigneron. Découvrez le terroir, ses légendes, ses vignes, ses vins et ses cerisiers. Rendez-vous devant l'église d'Irancy à 15 h. Balade accessible à tous. Tarif 10 €. Renseignements au 03 86 51 12 00 ou 06 12 27 75 35

23/07 Concert au château de Ratilly
A 21 heures, chants occitans et italiens avec Emmanuelle Aymès, chant et guitare, et Katia Masselot, chant et percussions.

24/07 Visite de la réserve naturelle du Bois du Parc
Dimanche 24 juillet, de 15 h à 17 h 30, venez découvrir les richesses de la biodiversité de la réserve naturelle du Bois du Parc, à Mailly le Château : des fossiles géologiques du récif corallien aux insectes des milieux ouverts, en passant par les oiseaux forestiers et la végétation termophile, vous saurez presque tout de ce site protégé. Rendez-vous au parking de la carrière des Quatre-Pieux. Renseignements au 06 74 83 62 52

Moissons

Une année hors normes



Déception et inquiétudes face à cette récolte 2016

Dans tout le département de l'Yonne le premier bilan est désespérant.

C'est parti ! Aux quatre coins du département, la collecte d'orges d'hiver a ouvert le bal des moissons. Avec d'ores et déjà deux grands absents au rendez-vous : le rendement et la qualité. Et l'on sait déjà que l'ensemble des productions majeures de l'été sera concerné, pas seulement le blé, comme en 2014. Directeur de la coopérative Capserval, Jean-Luc Billard dresse un premier bilan : *«en temps normal, on fait 40 000 tonnes d'orges d'hiver, pour à peine 30 000 tonnes cette année, faute de rendement, dont seulement 25% de qualité brassicole, tout le reste à destination fourragère. L'inverse de l'an passé où plus de 90% de la production, étaient partis en brasserie. Concernant le taux de protéines, on est à une moyenne de 12,4»*. Avec l'obligation pour la coopérative de Véron, de devoir racheter de l'orge brassicole sur d'autres destinations, afin d'honorer les contrats : *«D'ordinaire, nous sommes vendeurs d'orges d'hiver, pas acheteurs !»* Autre problématique, avec un poids spécifique moyen sur le secteur, entre 55 et 56, là où les normes contractuelles sont de 63 : *«le marché chinois nous est fermé car à moins de 64,5, ils ne prennent pas !»* Pas de précipitation pour autant, ni d'affolement : *«on finira par trouver des débouchés, par contre, il faut le temps de s'y adapter…»* La campagne de collecte en blé devrait débuter à la fin de cette semaine. Mais on sait déjà qu'il n'y aura pas de miracle à attendre et l'on s'attend même au pire sur certains secteurs…

Du jamais vu
Chez 110 Bourgogne à Auxerre, la responsable agro-développement sur le bassin Seine-Yonne, Amélie Petit, dresse un bilan analogue : *«On s'attendait à être déçus en rendement : c'est 30 à 35 % en moins ! Toute l'orge d'hiver est maintenant collectée et la qualité n'est pas au rendez-vous avec un calibrage de 50 à 60 qui descend parfois à 25. C'est du jamais vu, d'autant plus que le potentiel était là en sortie d'hiver avant ces fameuses pluies…»* On sait déjà que le rendement en blé ne sera pas bon car il y a eu un manque de fécondation du fait de l'eau et de la faible luminosité : les étamines baignaient dans l'eau de pluie au moment de l'épiaison et de la floraison. *«Actuellement nous ne connaissons pas les cours, nous savons seulement qu'en Ukraine et en Russie les récoltes sont normales. La situation est très délicate pour nos adhérents. Habituellement la récolte est en quelque sorte la récompense de tout le travail accompli durant l'année, cette fois-ci c'est loin d'être le cas»*. Et nous n'en sommes qu'à mi-juillet : sur les quelques parcelles de colza moissonnées les potentiels attendus sont là aussi revus à la baisse : il faudra compter 10 quintaux par hectare en moins.
À la coopérative Cérépy, qui travaille sur les vallées du centre Yonne et les plateaux du Gâtinais, Germain Bour décrit le même tableau : *«C'est du jamais vu de mémoire d'homme. Même l'orge fourrager sera difficile à commercialiser, avec un poids spécifique de 56-57 hors normes. Le calibrage fait défaut et le taux de protéines est trop élevé»*. La récolte des colza, à moitié réalisée, est moins décevante : on atteint les 30 quintaux à l'hectare, mais il y a beaucoup d'impuretés car les adventices se sont développées. Le désherbage a moins bien fonctionné, il faudra sécher et séparer le grain

CLAIRE CIUPA



Sur certains secteurs, à peine 25% des orges d'hiver partiront en brasserie.

Arboriculture

Une année maudite pour les fruits

Les orages de grêle du mois de mai n'auront été qu'une facette de la situation dramatique vécue par les producteurs de fruits dans l'Yonne



Pour la première fois dans l'Yonne, la mouche suzukii a fait son apparition et causé des dégâts sur une récolte déjà compromise : les cerises sont piquées, le jus coule par les trous et elles pourrissent rapidement. Il faut trier mais ce n'est pas suffisant.

Une accumulation de conditions défavorables *«C'est tout qui va mal !»* Ainsi résumée par trois producteurs de cerises rencontrés à Vallan, on ne sait par où commencer pour décrire la situation. Prenons les conditions climatiques et leurs conséquences sur l'état des arbres et de la récolte.
Dès avril, la pluviométrie exceptionnelle : (400 mm en 3 mois, 192 mm sur le seul mois de mai), a rendu la pollinisation difficile car les abeilles et autres insectes pollinisateurs ont besoin de certaines conditions pour sortir. On ne les a guère vus dans les vergers également à cause du froid qui sévissait pendant et après la floraison, provoquant des arrêts de sève et la chute des fruits à peine formés. La floraison, qui dure habituellement une dizaine de jours, s'est étalée sur trois semaines, de mi-avril à début mai. Le gel du 26 avril n'a donc été qu'un choc supplémentaire dans un contexte déjà peu favorable.

Sur les variétés précoces et intermédiaires, les excès d'eau ont eu pour effet de faire éclater les fruits et de déclencher la pourriture, les variétés tardives étaient donc les seules sur lesquelles on pouvait fonder quelques espoirs de récoltes. Dans ces conditions la grêle des 13 et 27 mai a été vécue comme un coup d'assommoir, qui a porté atteinte à la récolte 2016 mais qui impactera aussi l'année 2017 car les bois en formation et les bourgeons ont été blessés et cassés.
Ce n'était toutefois pas la dernière nuisance, puisque une fois les rares fruits parvenus à maturité, le département de l'Yonne a été touché par la mouche suzukii contre laquelle les traitements autorisés cette année sont bien peu efficaces. Pour finir ce sont des nuées d'oiseaux qui se sont abattus sur les vergers, principalement des moineaux et des étourneaux, refoulés de la ville voisine et particulièrement nombreux cette année mais pas du tout effrayés par les tirs de canons destinés aux corbeaux.

Un nouveau ravageur

Dans un tel contexte on comprend que le moral de la profession soit atteint : pour ceux qui sont bi-actifs, ou qui ont d'autres productions, c'est une année noire, mais pour ceux qui n'ont que cette production, c'est réellement dramatique. Comme le remarque Philippe Lelièvre : *«On s'attendait à gagner peu, et on va finalement perdre beaucoup, car des frais importants ont été engagés avant la récolte qui s'avère inexistante»*. Les choix opérés par le gouvernement concernant les traitements sont notamment mal ressentis par les producteurs. Si l'on met de côté les conditions climatiques, qui par nature varient d'une année à l'autre, un point reste préoccupant pour les années à venir : la présence de la drosophila suzuki, nouveau ravageur, contre laquelle les producteurs se sentent à présent fort démunis. Les hivers doux sont favorables à son développement, et sur un finage très morcelé, il existe de nombreuses friches où ces insectes peuvent proliférer. Sur ce point, Bernard Duruz est formel : *«L'interdiction de l'emploi du diméothoate, est survenue en avril 2016 sans aucune concertation avec les producteurs. Cette molécule est la seule à être réellement efficace, elle permet de traiter une seule fois et elle agit de manière systémique. Les produits de substitution sont nettement plus chers et nécessitent d'effectuer de nombreux passages car ils agissent par contact, il faut donc que l'insecte soit présent au moment où on traite.»* Après les aléas climatiques, il était possible de récupérer de 15 à 20 % de la récolte, mais la présence de la mouche a bien souvent réduit ces espérances à zéro.

Des mesures nécessaires qui tardent à venir

La question des traitements débouche selon les producteurs sur celle d'une concurrence déloyale : *«Nous pouvons comprendre qu'il y ait un problème de santé publique mais nous sommes inquiets de savoir que des fruits traités pourraient être commercialisés en France, malgré l'interdiction : les contrôles ne seront jamais suffisants pour éviter qu'ils parviennent sur les étals»*
Quant au versement hypothétique des aides, il n'interviendra au mieux que dans un an : *«Les dossiers à compléter ne sont pas disponibles dans les mairies, ils n'arriveront qu'en septembre. Il faudrait des mesures immédiates et l'on ne voit rien de concret pour l'instant. Si l'on voulait tuer la production, on ne s'y prendrait pas autrement»* L'arboriculture est en effet un domaine particulier du fait des investissements sur le long terme : *«Après avoir planté on ne récolte pas avant cinq ans»*, et aussi de la main d'œuvre nécessaire pour les récoltes. La conclusion pour Patrick Fourneau risque bien d'être l'abandon pur et simple de cette activité, si ce n'est la destruction des vergers à coups de bulldozers car *«Le travail à perte ne peut durer»*

CLAIRE CIUPA

L'arboriculture dans l'Yonne

Elle s'est développée il y a environ 80 ans, et comptait une dizaine de communes dans les années 80 sur plus de 500 ha, dans un contexte de polyculture. Actuellement la production est limitée à quatre communes (Vallan, Coulanges, Gy l'Evêque et Jussy) sur moins de 300 ha, plusieurs villages s'étant désormais spécialisés dans la viticulture. Sans irrigation, la production atteint en moyenne un peu plus de 3,5 t à l'hectare.



(de gauche à droite) Bernard Duruz, de Jussy, Patrick Fourneau et Philippe Lelièvre, de Vallan, tous trois producteurs de cerises

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

Tourisme

Rencontres des Arts gourmands 2ème édition

Commencées en août 2015 les soirées programmées chaque samedi en juillet et août réunissent les habitants de la région et les touristes de passage près de Saint Martin sur Ouanne en Puisaye



Dès le portail le souvenir de la colonie de vacances est présent

L'endroit est connu pour avoir abrité une colonie de vacances de 1944 à 1996, dans un écrin de verdure à 5 km de Charny et à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest d'Auxerre. L'un des plus anciens moulins de la vallée de l'Ouanne a longtemps été tenu par des religieux : Templiers (d'où son appellation «*Moulin rouge*»), Hospitaliers et Bénédictines, jusqu'au prêtre fondateur de la colonie. Racheté par la famille Métoyer qui s'y est installée en 2008 en venant de Paris, le domaine a été réhabilité et transformé en gîte d'étape et chocolaterie. L'idée a pris forme en 2015 de faire découvrir localement les produits présentés habituellement sur les salons et d'organiser des temps de rencontres sur les week-ends de l'été. Pari gagné : après un galop d'essai sur le mois d'août 2015, les estivants demandent à ce que l'opération soit poursuivie en 2016 et des bénévoles se proposent pour aider à gérer l'opération sur le terrain.


Nouvelle dans la région, Kristel Vendeneden est venue présenter ses bijoux fantaisie


Voisins et touristes de passage ou installés pour l'été viennent se côtoyer le temps d'une soirée et apprécient l'ambiance très familiale et conviviale


À la boutique-atelier de dégustation, Patricia, la mère de Sébastien Métoyer, voit revenir les fidèles désireux de goûter de nouvelles créations

Handicap

Pour Sébastien Métoyer l'élément déclencheur fut la maladie qui l'a cloué sur un fauteuil pendant une année. Sensibilisé à la problématique du handicap, il a voulu que le domaine du Moulin rouge soit pratique et confortable, et travaille avec l'hôpital d'Auxerre qui lui envoie des patients depuis une dizaine d'années. Des groupes viennent également découvrir les saveurs tout au long de l'année, notamment des scolaires. Fin cuisinier, le chocolat l'a attiré en raison des possibilités infinies de ce produit en termes de création. Non content de le proposer à la dégustation associé à toutes sortes d'épices et condiments, le chocolatier l'emploie aussi comme matériau de base pour des sculptures originales.

Artisanat

Animé par l'envie de fédérer et de favoriser les rencontres, Sébastien Métoyer a contacté des producteurs locaux et artisans : beaucoup de demandes affluent à présent pour venir sur le mini-marché des soirées de l'été où les créateurs se succèdent au fil des semaines. Pour la bijoutière Kristel Vanbeneden par exemple, ces soirées sont l'occasion de se faire connaître alors qu'elle arrive dans la région. Une partie de son matériel est encore dans le Nord, qu'elle propose déjà ses créations sur les marchés locaux à Charny et à Toucy. Côté alimentaire les producteurs d'escargots, pâtes maison, charcuterie, jus de fruits, miels, donnent un aperçu des richesses de l'Yonne.

CLAIRE CIUPA

Publi-reportage

Épisodes gel et grêle dans le Chablisien

Et si on parlait assurances aléas climatiques ?



Après les épisodes de gel et de grêle qui ont touché 30% du vignoble chablisien au printemps, de nombreux viticulteurs s'interrogent sur l'opportunité de mieux assurer leurs récoltes et pertes d'exploitation. Afin d'apporter un éclairage à ses clients, Mr Mathé, directeur de l'agence du Crédit Mutuel de Chablis et Mr Foucher ont organisé une réunion d'information avec l'appui de Claude Garny, animateur du marché agricole de la caisse Bourgogne Champagne, dans le magnifique cadre du domaine Alexandre à La Chapelle Vaupelteigne.

Catherine Halbwachs, cadre dirigeant du groupe EDF, a présenté les effets du dérèglement climatique sur la viticulture et les conséquences sur le vin, cette alchimie complexe entre terroir, climat et savoir-faire. Les experts s'accordent à dire que l'évolution climatique due aux effets des gaz à effet de serre va impacter fortement les vins de Bourgogne et qu'à ce titre, l'augmentation de la température moyenne de +1° C conduit certains cépages à remonter 180 km plus au nord ou 200 m en altitude pour conserver leurs caractéristiques actuelles. L'augmentation des températures conduit à un cycle végétatif plus court d'où des vendanges avancées aujourd'hui d'un mois par rapport aux années 50. Les étés deviennent plus chauds et secs engendrant du stress hydrique sur les vignes et sans doute une perte de typicité des vins. Néanmoins, le risque de gelées tardives même s'il s'éloigne, reste possible, 2016 en est la preuve. Ces éléments de réflexion doivent inciter les viticulteurs à davantage protéger leurs vignes, car ces épisodes climatiques, s'ils intervenaient tous les 5-6 ans, il y a quelques années, deviennent de plus en plus rapprochés.
MM Delevoye et Goustiaux, inspecteurs de la compagnie d'assurances L'ETOILE, partenaire du Crédit Mutuel, ont ensuite rappelé les modalités de l'assurance grêle, souscrite sur le territoire pour 45% de la surface viticole et surtout de l'assurance multi-périls sur récoltes, utilisée aujourd'hui pour seulement 23% des hectares. Fonctionnement, risques assurés, garanties, seuil d'intervention, franchises…les spécialistes ont reprécisé l'encadrement de cette assurance par l'Etat avec une prise en charge européenne d'une partie de la cotisation du contrat socle qui permet de couvrir les charges d'exploitation.

Crédit Mutuel

Installation

Une aide pour les «*hors cadre familial*» de plus de 40 ans

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté propose une aide à la trésorerie remboursable destinée aux nouveaux installés de plus de 40 ans. Rencontre avec Catherine, installée hors cadre familial en Haute-Saône, qui a bénéficié de cette aide en 2015.

En 2010, à 42 ans, Catherine Boulanger, mère de 5 enfants, décide de s'installer en agriculture pour vivre de ses passions : l'amour des animaux et la traction animale. Après un BPREA en 2 ans au lycée agricole de Vesoul, elle reprend une ancienne exploitation laitière à Noroy-le-Bourg en repartant de zéro. Elle y crée La Roulotte du Berger, ferme biologique et pédagogique, sur 40 ha. Désireuse de promouvoir un mode de vie sain, le respect de l'animal et le manger local, elle produit des légumes et de la viande d'agneau de la race «*Noire du Velay*» (race à petit effectif), qu'elle propose en vente directe et dans des magasins biologiques. En été, la ferme propose également des tables paysannes. Catherine est membre des réseaux Accueil Paysan et France Passion. Sa certification biologique est assurée par Ecocert.

En complément de ces activités, Catherine propose une activité de ferme pédagogique. À la Roulotte du Berger, les enfants mais aussi les élèves des collèges et lycées peuvent découvrir cochons, poules, chevaux, vaches.

Le travail du sol est en partie réalisé par les chevaux de trait et les vaches vosgiennes de la ferme. Catherine a pour projet de monter un atelier pédagogique pour transmettre aux enfants «*la sensation du travail derrière un attelage de poneys. Un poney ou un cheval, ce n'est pas que pour monter dessus !*»

La ferme s'inspire des écosytèmes naturels : par exemple «*les cochons mangent les restes du potager, retournent le sol avant les semis, et fournissent de la matière organique. Quand on met en place un atelier, on l'optimise*».

Une avance de 20 000 euros

Pour s'installer, Catherine n'a pas pu bénéficier des aides du dispositif d'accompagnement à l'installation, destinées aux moins de 40 ans. En juillet 2015, après un passage au Point Accueil Installation de Haute-Saône, elle apprend qu'elle est éligible à l'avance de trésorerie remboursable à destination des plus de 40 ans, mise en place par le Conseil Régional. Elle monte le dossier avec la Chambre d'agriculture de Haute-Saône et débloque une avance de 20 000 €, remboursable sur 5 ans. «*C'est comme un prêt à taux zéro. Il faut bien sûr anticiper les remboursements, mais c'était un gros coup de pouce. L'avance nous a permis d'acheter du matériel pour faire nous-mêmes notre fourrage, de finir de constituer notre cheptel ovin, et même d'embaucher une salariée à mi-temps pour cet été !*»

Grâce à cette avance, Catherine et son mari Vincent peuvent envisager plus sereinement l'avenir de leur exploitation : «*Vincent, qui a pour le moment une activité à l'extérieur, va entamer un BPREA au CFPPA de Montmorot pour s'installer sur la ferme en tant que paysan boulanger*».

Catherine conclut en insistant sur la nécessité d'accompagner les installations hors cadre familial : «*L'installation est particulièrement difficile pour les hors cadre familiaux. L'agriculture est vraiment un monde à part. Heureusement, depuis le début, nous avons pu compter sur nos voisins agriculteurs*».

Pour en savoir plus sur La Roulotte du Berger :
http://www.laroulotteduberger.com/
Facebook : La Roulotte du Berger ferme biologique et pédagogique



Zoom sur l'avance de trésorerie remboursable des plus de 40 ans

Public éligible de cette avance proposée par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté :
- être installé depuis moins de 3 ans OU être installé avant le 31 janvier 2017
- avoir plus de 40 ans au moment de l'installation ;
- être hors cadre familial

Montant de l'avance : de 2000 à 20 000 € selon le projet
Durée de remboursement : de 2 à 6 ans selon le montant accordé
Les dossiers sont à constituer avant le 12 septembre - contactez dès à présent votre conseiller référent :

- Côte-d'Or : Chloé Ribet - 03 80 68 66 38
- Nièvre : Point Accueil Installation - 03 86 93 40 38
- Yonne : Cédric Barralon - 03 86 94 21 92

Remise de chèque à l'Association Handi'Chiens

Un duo de choc contre l'handicap

La venue des "Vamps" à la Maison de la Culture de Nevers, le 3 juin dernier, a été un véritable succès. Organisé par les délégués nivernais de la MSA Bourgogne et la Présidente du Comité Départemental, Claire Bruandet, ce spectacle a enchanté près de 600 personnes. Cette soirée était également portée, par le Club Générations Mouvement Les Aînés Ruraux du Val d'Aron et sa présidente Eliane Gallois, avec l'appui de partenaires : la Maison de la Culture de Nevers, le CER France, la FDSEA, l'office de tourisme de Nevers, M. et Mme Rabineau, commençants à Cercy-la-Tour, le magasin Jos'Yl à Luzy, Radio Morvan, Radio Nevers, le Journal du Centre, Terres de Bourgogne,- France 3 Bourgogne/ Nevers, la Sacem et Stanley Hervé de Cot Cot Productions.

Un chèque de 6000 € a été remis à l'Association Handi'Chiens lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le lundi 11 juillet 2016 à 16h00 dans les locaux de la MSA de Bourgogne à Nevers. L'auditoire a pu également assister à une démonstration de l'aide technique qui est apportée par ces chiens grâce un éducateur d'Handi'Chiens, Gérard Borame et Liwan, un jeune chien en «*apprentissage*».



Publi-reportage

BOUCHERON SAS

Première moisson pour la première Fendt



Devant la Fendt 5275 C PL, Yves Langin et son fils Nicolas entourés par Rémi Godon, directeur commercial et Fabien Dorange, vendeur et démonstrateur chez Boucheron Sas.

L'EARL Yves Langin de Dannemoine vient de débuter sa moisson 2016 au volant de sa Fendt 5275 C ParaLevel, une machine 5 secoueurs de 6 m de coupe, la première machine vendue par la Boucheron Sas depuis l'arrêt de son partenariat avec New Holland.

Cet agriculteur ne cache pas «*avoir acheté le produit plutôt que le concessionnaire*», un raisonnement tenu pour chacun de ses investissements. Passionné de mécanique, Yves Langin a comparé plusieurs modèles pour remplacer son ancienne machine, vieille de 22 ans. Eleveur naisseur-engraisseur à la tête d'un troupeau de 150 bovins et sur 220 ha dont 190 de cultures, l'exploitant recherchait une machine conventionnelle pour la paille dont il a évidemment beaucoup besoin. Les fortes pentes justifiaient une machine à correcteur de dévers pour maintenir la qualité de battage. La série C proposée par Fendt répondait à ses critères et a séduit l'agriculteur qui la trouve «*bien conçue et simple*». «*Même si Fendt n'a pas la notoriété de certains constructeurs dans le domaine de la récolte, on sent bien la volonté de proposer un produit abouti de haut de gamme.*»

Déjà possesseur de tracteurs de la marque allemande, Yves Langin connait déjà le boitier de commande Variotronic, un plus pour la prise en main de la 5275 C PL. La proximité des Boucheron Sas et le fait de connaitre les équipes sont aussi très appréciés. Au bout des premiers 60 ha récoltés, les impressions de Yves Langin sont bonnes : «*J'apprécie le confort de la cabine Skyline, spacieuse et offrant une grande visibilité sur la coupe. L'entretien quotidien est rendu facile par des points de graissage peu nombreux et rapprochés. La qualité de la paille répond également à nos attentes. Le plus impressionnant reste sans doute le système ParaLevel qui permet de corriger le dévers jusqu'à 20%. Seul bémol, les faibles rendements et la qualité médiocre de cette récolte 2016.*»

La Boucheron Sas propose aussi cet été des démonstrations de la série X, les machines à rotor de Fendt. La concession de Lézinnes dispose d'une Fendt 9490 X AutoLevel avec une coupe à tapis de 9,20 m.

BOUCHERON SAS Lézinnes - Vénarey les Laumes
et son agent BSA Cussy les Forges Tél 03 86 75 63 22

FENDT

Conditions climatiques 2016

Questions sur les foins humides

Les conditions climatiques du printemps 2016 risquent d'entraîner dans de nombreuses exploitations d'élevage un déficit fourrager. Arvalis - Institut du végétal répond aux principales questions des agriculteurs et techniciens concernant le stockage et la qualité du foin humide.

Baisse des valeurs énergétique et azotée des foins échauffés.
source: Wahlen et Goerin

	température atteinte	valeur énergétique	valeur azotée
	°C	%	%
fermentation marquée	50-60	5-15	10-30
fermentation excessive: foin brun	60-70	15-30	30-80
échauffement très élevé: foin noir	> 75	40-30	100

Le foin récolté est humide, quel est le risque d'échauffement ?
L'échauffement du foin jusqu'à une température de 40 ou 45°C est normal. Dans ce cas, au bout d'une semaine la température redevient proche de la température ambiante. Il n'y a aucun risque à stocker les balles. Quand on soupçonne un échauffement anormal (risque élevé pour des teneurs en MS < 80% MS et des densités de balle élevées), il faut absolument contrôler la température, notamment à l'aide d'une sonde thermométrique. Si la température dépasse 60°C, il faut soit aérer le tas à partir du sommet ou en le déplaçant, soit prévoir un extincteur à proximité, et sortir les balles si celles-ci sont stockées dans un bâtiment. Au-delà de 80°C, le danger devient imminent. Il faut avertir les pompiers, sortir le matériel, et fermer les portes et ouvertures.
NB : au champ, la réduction de la densité des balles peut être une solution partielle pour limiter l'échauffement. L'utilisation de presse à chambre fixe ou de type variable avec application d'une pression réduite voire quasi nulle sur le fourrage permet d'obtenir des balles de faible densité. Dans ces conditions, l'utilisation des presses à haute-densité (balle carrée) n'est pas recommandée.

Comment suivre la température sans sonde thermométrique ?
Avant le stockage, il est possible de mettre la main entre les couches de foin. La sensation de chaleur vive est présente lorsque la température est supérieure à 60°C.
Une fois le foin stocké, le mieux est de plonger une tige d'acier ou de cuivre au centre de la balle, de la laisser une heure. Une fois la tige retirée, si elle est trop chaude pour être tenue en main, cela signifie que le foin a atteint les 80°C, et que le risque d'incendie est élevé.

Quelles sont les conséquences d'un léger échauffement au niveau de la valeur alimentaire du foin ?
L'échauffement est le signe de l'activité métabolique des cellules de la plante et/ou de micro-organismes qui consomment de la matière organique digestible. De fait, un échauffement entraine une diminution de la digestibilité (et donc de la valeur énergétique) ainsi que des pertes de MS (de 2 à plus de 20 %). Par ailleurs, l'échauffement prolongé à des températures supérieures à 35°C entraine une caramélisation du fourrage (réaction de Maillard). Les protéines des foins concernés sont alors moins dégradables et digestibles. Pour une même teneur en protéines, la valeur protéique peut ainsi être abaissée de plus de 15 % (voir tableau ci-dessus).
NB : dans ces situations, les analyses de fourrage couramment réalisées ne peuvent pas déceler cette baisse de valeur. Malgré une excellente appétence lorsqu'ils sont exempts de moisissures, il importe de tenir compte de la plus faible valeur énergétique et protéique des foins *«caramélisés»* dans le rationnement.

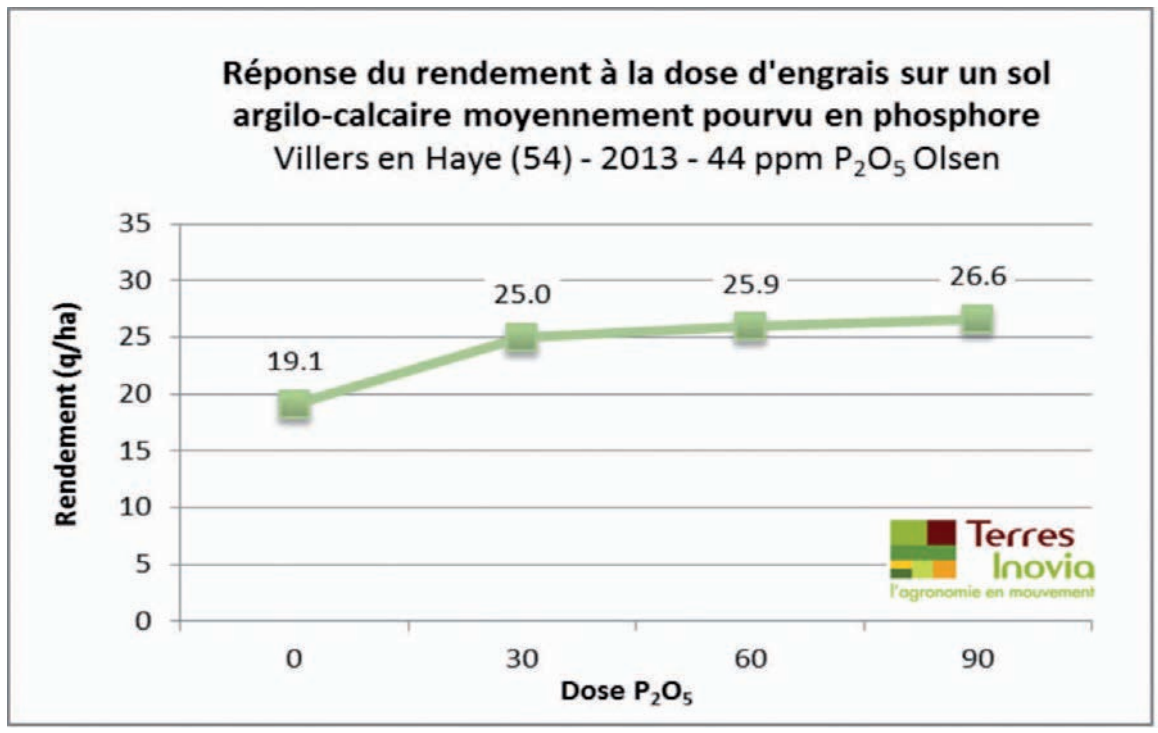
Y a-t-il des risques sanitaires en présence de foin humide ?
Différents micro-organismes sécrétant des agents toxiques peuvent en effet se développer sur des foins humides. Les conséquences peuvent toucher la santé des animaux, et des éleveurs. En cas de doute et si cela est possible, il convient de ne pas distribuer les balles aux animaux.

ARVALIS INSTITUT DU VÉGÉTAL

Implantation du colza

N'oubliez pas le phosphore !

Le développement du colza à l'automne n'est pas uniquement lié à l'azote. La fertilisation phosphatée est trop souvent négligée, alors que le colza est une culture très exigeante en phosphore. La disponibilité de cet élément dès l'implantation sécurise l'installation du colza et son potentiel de rendement.



Le phosphore est un élément essentiel de la constitution des cellules et du fonctionnement métabolique. Le colza en a besoin très tôt d'autant plus que la culture a une sensibilité accrue à la carence au stade 5-7 feuilles. A l'automne, les besoins en quantités sont faibles. Mais il est indispensable de couvrir ces derniers en apportant du phosphore facilement assimilable par la plante.

Le phosphore est indispensable dès le début de cycle

Sur les sols pauvres en phosphore et sur les sols argilo-calcaires moyennement pourvus, il est impératif de ne pas faire d'impasse pour déplafonner le potentiel de la parcelle (figure). Il est également fortement recommandé d'apporter l'engrais phosphaté avant l'implantation, plutôt qu'au printemps, pour réduire le risque de carence précoce à l'automne.
Plus généralement, il est important d'entretenir la fertilité des sols. L'analyse de terre est un outil pertinent pour connaitre la richesse du sol et pour piloter la fertilisation de fond selon les préconisations de la méthode Comifer. Terres Inovia a décliné ces conseils sous forme de grille simplifiée (tableau).

La localisation de l'engrais présente un intérêt pour les semis à grands écartements

La localisation de l'engrais à proximité de la ligne de semis est rendue possible par des équipements spécifiques sur les semoirs. Les essais conduits par Terres Inovia entre 2013 et 2015 ont mis en évidence l'intérêt de cette technique pour les semis à grands écartements. La localisation n'apporte pas de gain de rendement, mais elle permet une économie d'engrais de 30 unités par rapport à la dose conseillée en plein (tableau). Terres Inovia conditionne toutefois cette réduction de la fertilisation, à un apport sur le rang d'au moins 30 kg P2O5/ha. Ce seuil minimum est fixé pour éviter le risque de carence en phosphore sur la culture de colza mais également sur l'ensemble de la rotation. Ces 30 unités compensent en fait en bonne partie les exportations de la culture et évite ainsi de nuire à la fertilité du sol à plus long terme. Dans ces situations, la meilleure valorisation de l'engrais localisé s'explique probablement par une répartition géométrique plus avantageuse. En effet, l'exploitation des ressources du milieu n'est pas optimale avec les semis à écartement large. Le positionnement de l'engrais à proximité de la plante permet alors une meilleure captation des ions phosphore qui sont peu mobiles dans le sol.
Dans le cas de faibles écartements (semoir à céréales), quelle que soit la richesse du sol en phosphore, aucun effet significatif de la localisation n'a été observé, qu'ils soient positifs ou négatifs.

L'apport d'engrais binaire NP est à réserver à des situations particulières

L'apport d'engrais starter peut favoriser le développement des colzas à l'automne, notamment dans les situations à très faible disponibilité en azote (sol pauvre, faible reliquat post récolte, présence de paille abondante). Ce surplus de croissance peut être recherché notamment pour réduire la nuisibilité des ravageurs d'automnes (altises, charançon du bourgeon terminal).
Rappelons néanmoins, qu'en l'absence de facteur limitant (carence en phosphore, pression insecte), l'apport d'engrais binaire ne se concrétise généralement pas par un gain de rendement.
Si un apport d'engrais NP 18-46 se justifie et si le semoir est équipé d'un localisateur, préférez un apport localisé à proximité de la ligne de semis. Les apports en localisé sont toujours plus efficaces qu'un apport en plein dans les essais Terres Inovia. Dans tous les cas, veillez à respecter la règlementation en vigueur localement.

AURORE BAILLET ET DELPHINE DE FORNEL, TERRES INOVIA

Conseil de fertilisation phosphatée, exprimé en unité P_2O_5, pour un objectif de rendement de 35 q/ha

	Si apport au cours des deux dernières années	Si apport plus ancien
Sol pauvre	100	150
Sol bien pourvu	60	80
Sol très bien pourvu	0	30

Variétés d'orges d'hiver

Les enseignements d'une année tourmentée

Les premiers résultats des essais variétés, réalisés par Arvalis - Institut du végétal, sont arrivés. Un regroupement de cinq essais de la grande zone brassicole Centre est déjà disponible : départements 37, 36, 18, 89 et 91.



Les essais variétés réalisés dans des milieux favorables pour trois d'entre eux et sur des argilo-calcaires pour les deux autres (dont Argenteuil/Armançon dans l'Yonne), ces essais se caractérisent par une moyenne de rendement à l'image d'une récolte déprimée, proche de 60 - 65 q/ha. Sous l'effet d'un climat humide et sans soleil pendant deux mois, les PS et les calibrages sont modestes. À l'inverse, les teneurs en protéines sont généralement élevées du fait de la faiblesse des rendements.
D'autant plus avec cette récolte 2016 «*hors normes*», le choix variétal doit s'appuyer sur des résultats pluriannuels. Mais, en l'absence de nouveautés marquantes, on observe, en 2016, que le classement des variétés d'orges d'hiver sur la productivité n'est pas foncièrement différent de celui enregistré au cours des années passées. C'est plus au niveau des caractéristiques agronomiques et de qualité que la récolte 2016 complète la carte d'identité de chaque variété.

Variétés brassicoles, Étincel et Isocel confirment leur suprématie !

Étincel et **Isocel**, inscrites en 2012 et «*variétés préférées*» par les malteurs et les brasseurs pour la récolte 2017, sont devenues en quatre ans les deux variétés les plus cultivées et les plus multipliées en France. En rendement, elles restent «*main dans la main*» en tête des variétés brassicoles comme c'est le cas depuis leur inscription, à environ 2% seulement derrière les meilleures lignées fourragères et les hybrides. Elles réalisent leurs meilleurs rendements plutôt avec beaucoup d'épis/m². C'est un atout en 2016 car c'est peut-être le seul point positif enregistré au cours de cette campagne. Leur sensibilité aux maladies grandit tous les ans, en particulier vis-à-vis de la rhynchosporiose comme en 2016. Pour le reste, on se souviendra plutôt des observations réalisées au cours des années antérieures : pas de défaut marqué vis-à-vis de la verse, un calibrage d'un bon niveau, des teneurs en protéines plutôt moyennes calées sur la courbe de dilution «*protéines x rendement*».
Les quatre autres variétés retenues par les malteurs et les brasseurs pour la récolte 2017 sont moins productives. **Casino** et **Passerel** obtiennent des rendements 2016, inférieurs de 10 à 15% par rapport à ceux d'Étincel, qui font baisser leur moyenne pluriannuelle, **Esterel** reste une variété intéressante sur les sols très superficiels et *Salamandre* est moins éloignée, d'environ 7% cette année, des variétés à six rangs les plus productives grâce à des peuplements épis souvent élevés et des PMG moins dégradés. Enfin, reste **Chrono**, encore en observation par la filière brassicole. Cette variété fait jeu égal en rendement avec Salamandre avec l'avantage d'être résistantes aux deux mosaïques.

Variétés fourragères : une offre diversifiée

Qu'il s'agisse d'hybrides, de lignées six rangs ou deux rangs, le progrès génétique est toujours parmi les variétés fourragères. Les hybrides **Mangoo** et **Tektoo** «*tiennent la corde*» de la productivité, comme en 2015, et de manière régulière selon les lieux en compagnie des meilleures lignées du moment. Les escourgeons **Touareg**, **KWS Tonic** et **Détroit** confirment ainsi un très bon niveau de productivité depuis leur inscription. **Amistar**, déclassée en variété fourragère pour la récolte 2017, réalise le meilleur score de son histoire. Elle conserve l'avantage d'être tolérante à la JNO. Du côté des variétés à deux rangs, **Maltesse** et **KWS Orwell** confirment une bonne productivité avec des rendements à peine inférieurs de 5% à ceux réalisés par les meilleurs escourgeons. Elles profitent de peuplements épis élevés mis en place au cours d'un printemps sans déficit hydrique.

Luc Pelcé,
Arvalis - Institut du végétal



Des professionnels à votre service

SARL BOUTOT Zl. La Noire 03230 BEAULON
MOISSON de céréales (colza, blé et triticale)
MB NH 8070 Elévation, conventionnelle,
4 RM, pneus basse pression
Tel. 04 70 42 72 17 - 06 09 33 16 20 www.sarl-boutot-etap.com

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

EARL MIGNARDOT
vous propose
tous travaux agricoles :
travail du sol, labours,
semis, épandages d'engrais,
moissons.
06 62 90 35 12
mignardot.julien@orange.fr
Devis gratuit
Earl Mignardot Travaux agricoles

L'Éleveur Bourguignon
Équipement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Clôture électrique
+ 25 ans d'expérience
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique ovine

Quelques conseils pour créer un troupeau ovin



Atteindre rapidement la taille de troupeau prévue

La première l'étape est de constituer un troupeau de bonne valeur génétique et offrant des garanties sanitaires. Ensuite, des règles simples permettent de conserver un troupeau productif capable d'exprimer tout son potentiel. Pour des raisons économiques, il est fortement conseillé de parvenir rapidement à l'objectif de taille de troupeau dit de «*croisière*». Lorsque l'on crée un troupeau ovin, les possibilités d'accroissement interne sont très limitées. Dans son plan de financement, il vaut alors mieux prévoir des achats d'agnelles pour atteindre les objectifs de taille de cheptel dans les délais prévus. Il ne faut surtout pas faire l'impasse sur les réformes pour des causes d'infertilité dès la première année car c'est le premier réservoir à brebis improductives.

Un à trois ans maximum

Plusieurs situations peuvent se présenter. Pour constituer un troupeau de moins de 250 brebis, il faut prévoir d'atteindre l'effectif de croisière au plus tard la seconde année (la totalité des brebis est alors mise à la reproduction en année n+1, l'année n étant celle de l'installation). Pour constituer un troupeau supérieur à 250 brebis, l'effectif de croisière sera atteint au plus tard la troisième année. En production laitière, 90 % des objectifs de production doivent être atteints en année n+1.

Les possibilités de pâturage (dont les clôtures), la constitution des stocks hivernaux et la place en bergerie doivent évoluer parallèlement à l'augmentation de l'effectif. Se renseigner auprès de son technicien pour connaitre les besoins selon la production (viande ou lait) et la conduite de l'élevage.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot,
Institut de l'Elevage/CIIRPO

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 13/07/2016	Bourg-en-Bresse 19/07/2016	St Christophe-en B. 13/07/2016	National 13/07 au 19/07/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,87 €	3,81 €
	R	3,42 €	3,40 €	3,51 €	3,38 €
	O	-	3,10 €	-	3,03 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,05 €
	O	2,90 €	2,90 €	-	2,97 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,62 €
	P	2,52 €	2,50 €	-	2,41 €
Génisses VML	U	3,80 €	4,20 €	4,65 €	4,19 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,81 €	3,50 €
	O	-	3,05 €	-	3,00 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,59 €	2,49 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 19/07/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,35	-	
250-300 kg	-	-	2,89	
300-350 kg	-	2,75	-	
350-400 kg	-	2,70	-	
400-450 kg	-	2,73	-	
450-500 kg	-	2,60	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,60	-	
300-350 kg	-	2,64	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,58	2,42	
400-450 kg	-	2,60	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,41	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	1,95	1,75	
5 -10 ans	-	1,92	1,77	-
+10 ans	-	1,81	1,71	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,16	-	

Bovins : 466

Après une semaine très compliquée en raisondu 14 juillet, on retrouve tous les acheteurs habituels ce mardi, permettant de reprendre les cours donnés voilà15 jours. Les éleveurs restent quant même pessimistes face à des cotations défavorables

VACHES : La présence de quelques acheteurs supplémentaires permettent une vente rapide avec des cours en légère progression. Aucun invendus.

NB : SICAFOME organise une vente de cheptel le jeudi 21 juillet 2016 à 14h. Renseignements au 06 48 17 03 17.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/07/2016

Bovins (141)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
315 à 420 kg	-	-
365 à 430 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
310 à 410 kg	740 - 970	2,20 - 2,46
440 à 545 kg	1040 - 1340	2,35 - 2,52
Laitonnes		
250 à 320 kg	-	-
335 à 395 kg	-	-
Génisses		
325 à 520 kg (16-24mois)	800 - 1070	2,07 - 2,46
Taureaux		
1095 à 1240 kg	-	-
Vaches		
Vaches	760 - 1640	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

En taurillons, la vente est plus active en lourds (+de 450 kg) à des tarifs plus porteurs, placement plus difficile pour les animaux âgés et trop légers. Un lot invendu.
Apports restreints en femelles, vente globale à des tarifs reconduits.
Présentation de meilleure qualité en vaches maigres permetteant de commercialiser la quasi-totalité des animaux présentés à des cours plus fermes.

Bovins gras : 1

Prochain marché bovins et ovins le lundi 25 juillet aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 20/07/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,71	2,63
350 à 400 kg	2,67	2,55
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,56	2,42
300 à 350 kg	2,56	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,32	1,90
Vaches		
- 5 ans	1,90	1,72
de 5 à 10 ans	1,82	-
+ 10 ans	-	1,65

Broutards Laitonnes : Les animaux d'automne trouvent preneurs.

Vaches-Génisses : Cours reconduits en vaches plus value dans les génisses entraînant une plus value dans les courts.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 19/07/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,35 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,20 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,20 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Très peu de demande dans les mâles, baisse des cours.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 04/07/16 au 10/07/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,80 €	-
350 kg	-	2,68 €	-
400 kg	-	2,59 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,52 €	-
500 kg	-	2,38 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,44 €	2,29 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,29 €	-

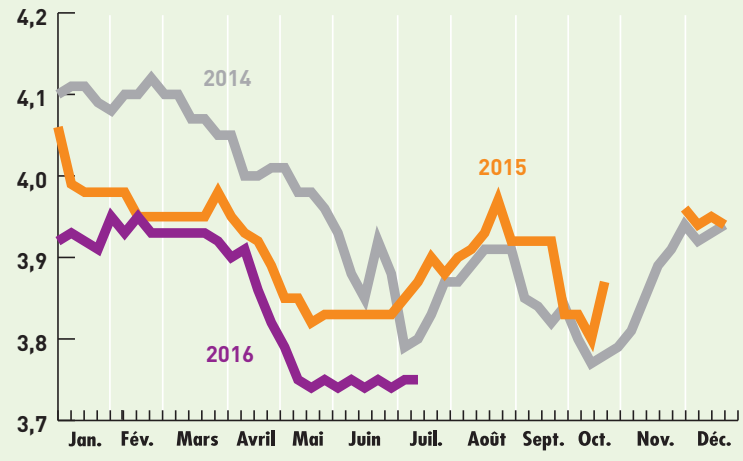
Tendance : Equilibre de l'offre et de la demande.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 11/07/16 au 17/07/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,75 €	3,56 €	-			
Races mixte		-	3,18 €	3,16 €	3,13 €	3,09 €	
Races lait					-	2,91 €	2,85 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	2,79 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,94 €	3,77 €	3,70 €	3,46 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,87 €	3,74 €	3,69 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,02 €					
Races mixte				3,25 €	3,20 €	-	
Races lait					2,81 €	2,72 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,48 €	4,28 €	4,01 €	3,84 €			

Tendance : Faible reprise de l'offre.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 11/07/16 au 17/07/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,75 €	3,73 €	3,75 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,93 €	4,43 €	3,90 €	3,86 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,71 €	3,64 €				
Races mixte					3,26 €	3,26 €		
Races lait						-	2,74 €	2,68 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,63 €	4,39 €	4,04 €	-				

Tendances SEM. 29 / 2016

Bovins de boucherie

L'activité commerciale reste tendue. Les transactions restent très calmes dans le domaine des Charolaises Labels ou haut de gamme avec un plafonnement des prix. Le placement est normal sans plus ni moins dans les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises et Limousines. La demande d'une grande partie des acheteurs reste ciblée sur les vaches R avec de l'entrée de gamme pour les barquettes des GMS et des animaux plus lourds pour les rayons traditionnels. L'écoulement est assez régulier pour les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs qui se maintiennent, même si des écarts de prix significatifs sont observés dans les animaux légers ou de moindre conformation. Dans les laitières, l'érosion de l'offre oblige les industriels à lâcher quelques centimes dans les bonnes vaches Frisonnes, Normandes et Montbéliardes, mais la vente reste sélective dans les vaches bas de gamme (légères et sans viande). En jeunes bovins, la demande italienne est peu soutenue avec des températures qui pénalisent les ventes. La modestie de l'offre ne permet qu'un maintien des cours dans les Charolais et très loin des attentes des éleveurs. ■

Broutards

Du côté italien, les besoins sont réduits, mais les sorties restent mesurées ce qui permet une certaine stabilisation des prix dans les broutards lourds et les taurillons. En femelles, la demande est assez soutenue pour les bonnes Charolaises exportées sur l'Italie. Les transactions sont en revanche difficiles pour celles de choix ordinaire, avec des engraisseurs espagnols fortement touchés par la dégradation du prix de la viande et du manque de consommation. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le décalage offre/demande permet aux intégrateurs d'imposer une nouvelle dépréciation des cours sur les veaux Holsteins ou Montbéliards avec un tri sévère dans les veaux légers. Mauvais commerce dans les croisés laitiers avec trop d'offres pour les besoins. Dans les veaux croisés de race à viande ou dans les Limousins et Charolais, la dépression commerciale est marquée dans les sujets ordinaires qui feront des veaux de viande R en finition. La marchandise de qualité résiste mieux à la pression des acheteurs même si les tarifs sont en baisse. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 18 juillet) :
«L'offre est en adéquation avec la demande. Cette situation permet un raffermissement des cours sur l'ensemble des catégories».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 juillet) :
«Dans un marché fluide, les cours sont reconduits».

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 18/07/2016*

Agneaux (698)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,924 - 3,26	2,83 - 2,88
Gras (38-44 kg)	-	2,84 - 3,27	2,52 - 2,92
Gras (44-50 kg)	-	2,54 - 3,12	-6
Gras (+50 kg)	-	2,54 - 2,69	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (142)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,91 - 1,20	-
(+60 kg)	1,28 - 1,60	0,85 - 1,29	-
Divers			
Béliers : 75 à 148 €	0,96 - 1,33	-	
Agneaux maigres : 96 à 106€	2,96- 3,14	2,52 - 2,92	-
Caprins : 7 à 30 €		-	-s
Boucs :			
Divers :			

Ovins : 846
Vente active et totale

Agneaux : Le soleil favorise la finition des agneaux, présentation de qualité cumulée aux besoins des vacanciers permet une vente rapide avec des cours en légère progression.

Brebis: Vente soutenue et totale, les besoins sont importants.

Béliers - Caprins : Cours inchangés

Effectifs :
Agneaux: 698- Brebis : 142
Béliers : 1 - Caprins : 5 - Divers : 0

Prochain marché le lundi 1er août et le jeudi 11 août (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/07/2016*

Ovins : 240	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	82 - 95	2,16 - 2,79
Agneaux gras	98 - 136	2,10 - 2,98
Brebis	51 - 115	0,78 - 1,35
Béliers	-	-

Vente plus active avec un seul lot invendu. Les tarifs progressent en agneaux et en brebis de façon significative.

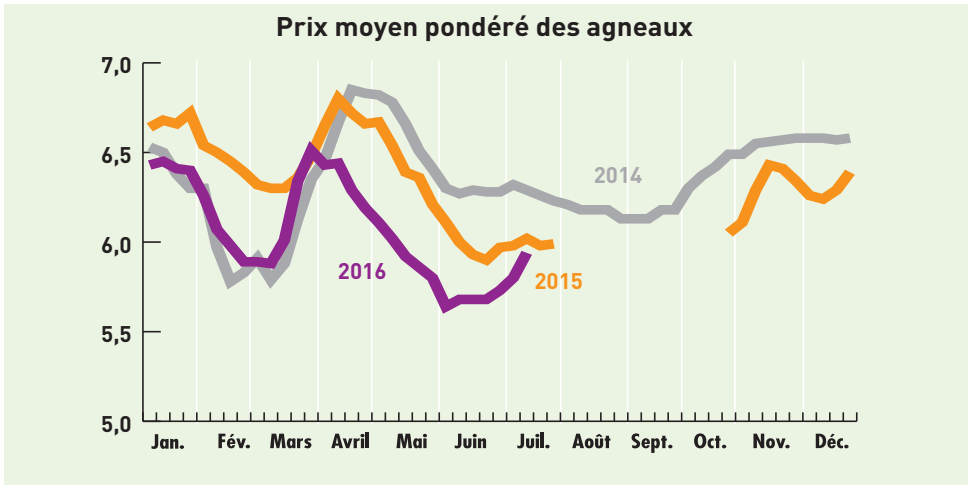
Le marché ovins aura lieu le Lundi 25 juillet aux horaires habituels

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 11/07/16 au 17/07/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,18 €	5,69 €
Couvert	16-19 kg	6,33 €	6,08 €	5,63 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,17 €	5,19 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 11/07 au 17/07/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,94 €	6,49 €	2,48 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 11/07/2016 au 17/07/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,46 0,10	6,45 0,07	5,75 0,14	-	-	-	-
	R Var.	6,13 0,10	6,16 0,07	6,14 0,10	-	6,00 0,03	6,09 0,06	6,10 0,01	-
	O Var.	5,32 -0,22	5,51 0,04	-	-	5,81 0,14	5,70 0,06	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,37 0,05	6,38 0,11	5,68 0,16	-	6,33 -0,02	6,05 =	5,29 -0,06
	R Var.	6,10 0,15	6,12 0,11	6,10 0,15	5,41 0,19	6,18 0,07	6,08 0,12	5,88 0,13	5,53 0,27
	O Var.	5,37 -0,14	5,58 0,04	5,66 0,16	5,18 0,25	5,69 0,13	5,63 0,10	5,48 0,13	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,17 0,09	4,86 =	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,19 0,14	-	-

Zone nord : Néant. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



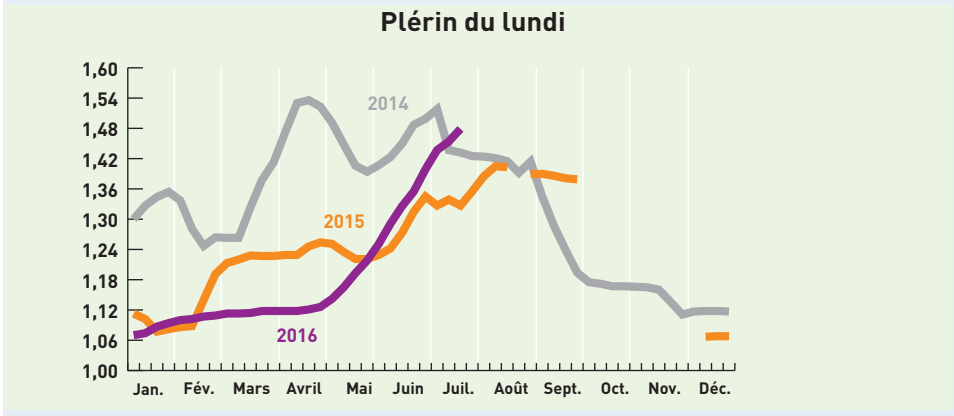
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 055 porcs présentés) — *Cotations du lundi 18 juillet 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,479 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 08/07/16 au 14/07/16*

1,64 € /carcasse euros



Veaux

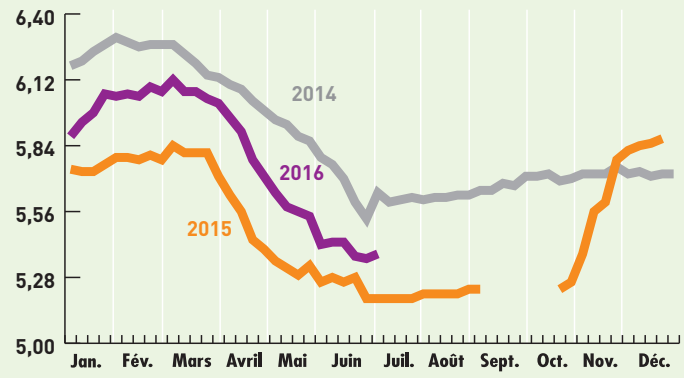
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 11/07/16 au 17/07/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,55 €	-	-
U	9,01 €	7,23 €	5,33 €	-
O	-	5,38 €	4,01 €	3,63 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 18/07/16 au 24/07/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	106	595 - 645 €	380 - 460 €	220 - 290 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		220 - 290 €	150 - 200 €	85 - 135 €	55 - 90 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		330 - 440 €	220 - 300 €	175 - 205 €	110 - 140 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		490 - 570 €	360 - 420 €	220 - 260 €	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	835	180 - 330 €	110 - 180 €	70 - 145 €	10 - 60 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 11/07/16 au 17/07/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,72 €	2,45 €	-	-
Bons	2,40 €	2,15 €	1,80 €	-

Céréales

Marché du 12 juillet 2016

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	220/11	août-déc.	155	N C
	fourrager	août-déc.	145	N
Aube/Yonne	meunier	août-déc.	154	N C
	amidonnier	août-déc.	146	N C
	fourrager	août-déc.	136	N C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**chéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	juil.-sept.	120 à 122	N C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl	août-déc.	128	N C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl	août-déc.	127	N C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saone	Selon PS	juil.-août	165	N C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl		inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saone			inc.	C
Yonne			inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		juil.-sept.	156	N C
Sud Côte-d'Or		juil.-sept.	158	N C
Saone et Loire		juil.-sept.	158	N C

Luzernes déshydratées	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17%1ère main	3 de juil.	166	V

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

21 - Recherche mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (290A)
✆ **06 29 81 80 05**

Récolte

21 - VENDS benne Krone 6 T., TBE, porte arrière automatique ou manuelle, prix : 2 000 euros (réf. 2701)
✆ **06 82 93 88 54**

42 - Vds ensileuse maïs 1 rang Agram, prix 1 500 euros + poste à gouder 380 w, 200 euros.
✆ **06 11 11 92 75**

Traitement

69 - Vds exceptionnelle remorque av. citerne 2700 l. résine agitateur horizontal inox 2500 euros.
✆ **06 64 94 35 03**

Irrigation

26 - Vds enrouleur Irrifrance 70ST-P longueur 250 metres bon état 3000 euros peu servi + 25 tuyaux de 80.
✆ **04 75 98 27 94**

42 - Vds motopompe irrigation insonorisée Hatz 3L31C 20 kw, pompe Jeumont 40m3/h, bon état.
✆ **06 84 18 38 10**

Agri. divers

21 - VENDS round baller JD 580, TBE, - cellule à grain 350 qx (réf. 270A)
✆ **06 15 93 10 18**

21 - Vd compresseur Pulstar 910 L/minute, 10 bars, neuf 2800 €, cédé 1000 €. Compresseur Lacmé 150L, 200 €. Fourragère 5M, 2 roues, 200 €. Fourragère 4M, 4 roues, 200 eu. Abreuvoir 800L, 150 €. (28VB1)
✆ **03 80 61 40 11**

21 - Vds pneus 580 70 R38, Radial, 80% usure, état propre, 400 E les deux (2901)
✆ **03 80 64 73 51**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds presse MD J Deere 336 1500 euros, Semoir maïs mono sem 4 rgs microgranulateur 1000 euros, Ford 5000 1500 euros à débattre
✆ **04 74 20 56 42 ou 06 07 27 52 81**

42 - Urgent vds déchaumeur à disques largeur 3m, marque Vaderstad tb état, année 2010, prix 7 500 euros TTC.
✆ **06 70 41 85 26**

55 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2956 h 5.10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

69 - Vends chauffe cuve de marque Beguet plus 2 bouteilles de propanne 30 kg pleines. Prix 1400 euros débattre
✆ **06 87 26 54 14**

70 - Recherche Presse BR 120x120, Claas 44-46, Welger RP 12-200-202, Carraro, Krône, Deutz, Vicon. Presse MD JD 336-342-349-359, Claas Markante. Tracteur Fiat série 90, MF 690-188-168-165, Ford 4000-5000.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds glacière professionnelle, cages de transport volailles, plumeuse à rouleau canards et autres bacs équarrissages avec crochet, cause maladie, matériel en bon état.
✆ **03 85 24 97 26 HR**

71 - Vds cause retraite : charrue trisoc reversible, sécurité, boulons, Case Huard - herse rotative Lely 3 m - semoir Nodet 3 m - herse plate 4,5 m neuve de 2014, hersé 20 ha, repliage hydraulique, terrage forcer signalisation aux normes européennes - pulvé. Tecnoma cuve 800 L, 15 m, repliage manuel, treuil hydraulique - semoir engrais Agram Jet Speed, 1.200 L, 12 à 18 m, fermeture hydraulique. Prix à débattre.
✆ **06 70 46 86 03, heures des repas.**

89 - Vends benne 12 t., Legras, avec béquille hydraulique, roues neuves, 1.400 x 20, en bon état. Élévateur Denis à godet 100 qx, 8 mètres, bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

69 - Vds salle de traite TPA 1x10 US 10 faisceaux avec des crochages lotte 2004. Vds racleur hydraulique large : 2,60.
✆ **06 60 97 83 90**

Véhicule

Utilitaire

69 - Vds C15 D 2001 109500 km. TBE CT Ok rep. freins roulements : 950 euros - PV 2300 Euros.
✆ **06 64 94 35 03**

Tourisme

38 - Vds Clio diesel 1,9 année 2000 168 000 km
✆ **06 41 55 24 33**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin 2016 balles rondes 120x120, 180 kg, 12 euros/pièce
✆ **04.74.51.13.28. hr**

26 - Vends luzerne sur pieds bio à retenir pour saison 2017
✆ **06 84 18 74 18**

42 - Vds maïs ensilage irrigué et analysé vrac ou bottes.
✆ **06 14 85 48 54 ou 04 77 26 31 31**

69 - Vds paille de blé bottes carrées 70/120/240 livrées FC Poncet St Laurent de Chamousset.
✆ **06 81 44 66 22**

Fourrage

21 - Agriculteur en Côte-d'Or, vd paille de 1ère qualité en big-baller, livraison par nos soins, pris intéressant.
✆ **06 83 03 36 86**

25 - A V. foin BR bonne qualité importante quantité.
✆ **06 71 94 66 99 ou 03 81 60 31 64**

71 - Vds paille livrée par camions remorque, 80 €/t. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds foin de PN en BR 150, proche Mâcon.
✆ **06 84 51 71 10**

Divers

42 - Vds panneaux sandwich pour local - transformation env. 60 m2 + four à combust. bois.
✆ **06 87 77 28 03**

42 - Vds fermes métalliques treillis portée 12m, silo aliment galva 3T cellule grains D250 H280.
✆ **04 77 66 11 29**

Offre

Emploi

21 - RECHERCHE apprenti 16-18 ans, bovin élevage allaitant (réf. 2503)
✆ **06 98 38 19 62**

84 - Cherche tractoriste avec PL travaux sous serre et plein champ, secteur Pernes 84.
✆ **06 07 25 33 31**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

Demande

Emploi

01 - Jeune homme de 17 ans fils d'agriculteur, motivé et passionné, recherche maître d'apprentissage pour bac pro CGEA sur 2 ans
✆ **07 83 37 41 15 ou 06 47 54 58 74**

58 - Cherche maître apprentissage CAP 2ans, motivé, milieu agricole, 18 ans, prép permis VL. (2801)
✆ **03 86 22 62 50**

Animaux

Bovin

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

FOIRE CONCOURS
aux BOVINS CULARDS
vente au cadran dès 8h30
VENDREDI 29 JUILLET 2016
à Moulins-Engilbert (58)
Renseignements au 03 86 84 28 75

38 - Vds 2 taureaux Charolais de 16 mois et un de 8 mois issu d'insémination, 1 génisse Montbéliarde vélage prévu le 13/09/2016, indemne IRR
✆ **04 76 64 20 47**

42 - Vds taureaux charolais 10 à 18 mois, HBC, livraison assurée, Gaec Lapendery.
✆ **04 77 65 67 21**

69 - Vds 7 génisses Montbéliardes terme 10/08 au 10/09 IA Charo. Ga. sanit.
✆ **04 74 01 12 38 HR**

71 - Elevage Perrin, Milly, vd génisses pleines, limousines inscrites, termes 08-09 + mâles repros.
✆ **06 86 83 84 64 ou 06 60 86 64 60**

89 - Femelle 15 jours montbeliarde, bonne origine lait, garantie sanitaire, vente cause surnombre. (2802)
✆ **06 72 86 81 81**

89 - Femelles 15 jours Montbeliarde, bonne origine lait, garantie sanitaire, vente cause surnombre (2902)
✆ **06 72 86 81 81**

Caprin

26 - vds 20 chèvres Saanen mise bas en septembre 90 euros capgène 1130 L, 35 TO 37 TB
✆ **06 46 78 0072 ou 06 02 11 40 39**

26 - cause surnombre vds 20 chèvres Saanen échographiées MB septembre gènes+ 85 euros
✆ **06 21 47 01 27 ou 04 75 40 61 56**

38 - Cause cessation 38 exploitation caprine 80 chèvres + matériel fromagerie et vente
✆ **06 38 46 99 76**

38 - Vends Bouc Saanen 2 ans
✆ **04 76 31 15 35 ou 06 58 16 00 87**

Porcin

38 - Vds porcelets fermier de 8 à 25 Kg nés sur paille sevrés à 4 sem dispo toute l'année.
✆ **06 83 81 45 79**

Chien

07 - Particulier vds 5 chiots type Border Collie (portée de 5) nés le 03/05, 120 euros mâles, mère n°250269801616078, non lof, SIREN 800238818
✆ **06 74 02 34 31**

10 - 43 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ **06 83 37 33 85**

38 - Vds 4 chiots croisés Border Collie nés le 15/03/2016, 7 chiots sur la portée, mère 250269500492669, siren 408 670 966 000 22, non LOF
✆ **06 59 22 68 66 ou 06 68 95 31 90**

Viticulture

Vendanges

69 - Recherche chauffeur tracteur pour 15 jrs vendanges fin sept expérimenté sérieux.
✆ **09 61 57 00 04**

PETITES ANNONCES - 03 80 78 90 40

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

PRELEVEZ VOS ECHANTILLONS SANS SORTIR VOTRE MOISSONNEUSE BATTEUSE
Simplicité – Rapidité-Performances
minibatt +
GODÉ
03 23 66 20 05
www.gode.fr

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Remorque Lambert
ALLIANCE
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Elan
PESONS DYNAMOMÉTRIQUES
(Usage réservé au contrôle interne, et non pour usage commercial)
Pour la détermination rapide d'un poids (élaboration des rations, pesée du gibier).
■ Portable, compact.
■ Boîtier métal, crochets en acier galvanisé.
Portée maxi :
• 5 kg graduation par 20 g. Réf : 486780 57 € TTC
• 10 kg graduation par 50 g. Réf : 486781 57 € TTC
• 25 kg graduation par 100 g. Réf : 486782 57 € TTC
• 50 kg graduation par 200 g. Réf : 486783 57 € TTC
• 100 kg graduation par 500 g. Réf : 486784 57 € TTC
• 250 kg graduation par 1kg. Réf : 486785 210 € TTC
A PARTIR DE 57 € TTC FRANCO DE PORT
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
✆ 01 49 84 94 28
Bandeau en ABS - polyvinyl
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
486780		57,00	,
486781		57,00	,
486782		57,00	,
486783		57,00	,
486784		57,00	,
486785		210,00	,
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG4 - Photos non contractuelles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

LES HOSPITALIERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13, rue des Hospitaliers
21200 Meursanges
53 766 013 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 juillet 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Steve HARI, demeurant 13 rue des Hospitaliers à Meursanges (21200), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 13, rue des Hospitaliers - 21200 Meursanges. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL212917300

DÉMISSION

AUXOIS SPORT

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 3 rue Buffon
21140 Semur en Auxois
484 772 074 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Madame Martine ANSON de ses fonctions de cogérante à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son renouvellement.

Pour avis La Gérance.

AL212917311

AB RENOV-ECO 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue des Novalles
21240 Talant
RCS Dijon 754 042 364

Les associés ont constaté lors de l'A.G.E. du 07/07/2016, la démission de Mme Güllü KUTLU en qualité de cogérante à compter du 07/07/2016 et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis, la gérance.

AL212917312

NOMINATION

NAHEMA BLUE HORIZON

SAS au capital de 100.000 €
Siège social : 10 Avenue Charles Jaffelin
(21200) Beaune
488 566 373 RCS Dijon

L'Assemblée Générale du 10.06.2016 a nommé M. Didier ROUX (anciennement Commissaire aux Comptes Suppléant) en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de M. Jean-Louis DURAND, Commissaire aux Comptes Titulaire démissionnaire et a nommé le Cabinet RGA sis à Fontaine-les-Dijon (21121) Le Stratège – 1 rue du Dauphiné en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement M. Didier ROUX.

AL212917310

PATI-PRESTIGE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée
Au capital de 75 000 euros
Siège social : 2, rue Joseph Jacquard,
21800 Sennecey Les Dijon
478 745 359 RCS Dijon

Il résulte des décisions de l'associé unique en date des 27/05/2016, les modifications suivantes :

- La société OPPORTYS domiciliée à Saint Étienne (42000) 1, allée de l'Electronique, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société IN EXTENSO AUDIT,

- Madame Annick OSTARD domiciliée à Saint Étienne (42000) 1, allée de l'Electronique a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société SARL CABINET MURAZ-PAVILLET.

Pour avis, Le Président

AL212917313

TRANSFERT DE SIÈGE

COCOON

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 15 rue du Général Leclerc
21420 Savigny-les-Beaune
489 755 454 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COCOON a décidé de transférer le siège social du 15 rue du Général Leclerc 21420 Savigny-les-Beaune au 53 Quai de la Poithevinière 17410 Saint Martin de Ré à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera immatriculée au RCS de La Rochelle.

Pour avis. La Gérance.

AL212916956

MODIFICATION DE STATUTS

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon

DUPARCHY

Société Civile Immobilière
au capital de 2.940 euros
Siège social : 6 Rue Jean Vachon
21130 Auxonne
RCS Dijon 538 247 081

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire réunie le 17 Mai 2016 a décidé :

De réduire le capital d'une somme de 120 euros pour le ramener à 2.820 euros par rachat aux fins d'annulation de 8 parts sociales de 15 euros chacune

De modifier les statuts en conséquence.

De prendre acte de la démission de Monsieur Didier DIAMOUANGANA de ses fonctions de cogérant à effet du 31 Décembre 2014

De prendre acte de la démission de Messieurs Erick PEYSSONNEAUX, Jean-Luc BANNELIER, et Bruno CANGEMI de leurs fonctions de cogérants à effet du 31 Décembre 2015.

De nommer en qualité de nouveaux cogérants à compter du 17 Mai 2016 Monsieur Elie M'BAN demeurant 11 F route de Lyon 39360 Molinges, Monsieur Damien SOTTIER demeurant 13 Chemin des Vernes 71850 Charnay Les Macon, Madame Hélène BENHAMICHE demeurant 13 Chemin des Vernes 71850 Charnay Les Macon, Monsieur Adrien CHAVENT demeurant 3A rue de Changey 21121 Hauteville Les Dijon.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

AL212917009

Maître Manuel GUINET
Barreau de Lyon - Toque 1183
cabinet.guinet@hotmail.fr

MAIRE JJC

SARL au capital de 15 200 euros
Siège social : 21110 Longeault
Route Nationale
5 349 415 554 RCS Dijon

Avis de modification

Suivant décisions de l'associé unique en date du 1er juillet 2016, il a été décidé de changer de dénomination pour adopter celle de « VERT'O FLEURS » et de nommer en qualité de gérant Monsieur David MOREAU, demeurant à Poncey Les Athée (21130), 3 Impasse du Moulin, avec effet à compter de la même date, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques MAIRE démissionnaire.

AL212917296

SC SAINT WARHOL

Suivant une assemblée générale mixte en date du 23 juin 2016, les associés de la société civile Saint-Warhol au capital variable initial de 60 000 €, 8 rue du champ perdrix 21 410 Fleurey S/O (RCS Dijon 798 986 782) ont décidé de transformer la société en SARL et de changer le gérant :

Ancien Gérant : Anne-Marie SAINT-DIZIER – 8 rue du champ perdrix 21 410 fleurey S/O

Nouveau Gérant : Eric SAINT-DIZIER – 9 rue du sort 58 000 Nevers

Le représentant légal

AL212917267

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2016, fait à Villeneuve sur Lot, la société «GIFI MAG», société par actions simplifiée au capital de 104 342 108 euros, dont le siège social est à Villeneuve sur Lot (47300) - ZI La Barbière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 478 725 625,

a donné en gérance-mandat à

la société «BEAUNE DIFFUSION SERVICE», société à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros, dont le siège social est à Beaune (21200) - 9 Place Monge & 15 rue de l'Enfant, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon, un fonds de commerce de vente au détail de produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs, exploité à Beaune (21200) - ZI Vignoles,

Route de Vignoles, pour lequel le Loueur est immatriculé sous le numéro 478 725 625 02481, à compter du 13 juin 2016, pour une durée expirant le 31 mai 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis

AL212916967

NON DISSOLUTION

LA BOULANGE

SARL Au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 37 rue Berbisey
21000 Dijon
RCS Dijon 804 060 614

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

La Gérance.

AL212917309

DISSOLUTION LIQUIDATION

LE PARANGON DU ROY

Entreprise agricole à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 7.500 €
Siège social : la vie de la Forêt
21360 Bouhey
751.842.642 R.C.S. Dijon

Par AGE du 7 juillet 2016, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 30 juin 2016 suivie de sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Madame Françoise Janzac demeurant à Calamiac 34210 La Livinière.

Le siège De la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est a cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis : La liquidatrice

AL212917297

LE PARANGON DU ROY

Entreprise agricole à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 7.500 €
Siège social : la vie de la Forêt
21360 Bouhey
751.842.642 R.C.S. Dijon

Suivant la délibération du 7 juillet 2016, après avoir entendu le rapport de Françoise Janzac, liquidatrice, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis : La liquidatrice

AL212917298

AVIS DE LIQUIDATION

Suivant l'Assemblée du 30/06/16 de la Société civile immobilière LES HERBUES au capital de 3 000 € dont le siège est à Ruffey-Les-Echirey (21490) 9 allée du Breuil, 799 057 468 RCS Dijon, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis,

AL212917306

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/06/2016, il a été constitué la SCI dénommée SCI LABBÉ BONNOTTE
Siège social: 2 rue de beauregard 21610 Fontaine française
Capital: 1000€
Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers
Gérance: M. Fabien Bonnotte, 7 ter grande rue 70600 Oyrières Cessions soumises à agrément
Durée: 99 ans
Immatriculation au RCS de Dijon

AL212916904

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 11/07/2016 :
Dénomination : SCI LACOTH,
Forme : SCI ;
Siège social : 41 Rte de Seurre, Noiron sous Gevrey (21910) ;
Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; La vente de tous biens immobiliers ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1000 € (apports en numéraire : 1000€).
Gérance : Jacques THOMAS, 41 Rte de Seurre, Noiron sous Gevrey (21910),
Agrément des cessions : Cession libre entre associés. Cession à des tiers, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les 3/4 des parts sociales. **Immatriculation :** Au RCS de Dijon.
Pour avis, le gérant.

AL212916949

ALFRED BURGERS & VINS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 36, rue Monge
21000 Dijon

Avis de constitution

Par acte SSP en date à Dijon du 12/07/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;
Dénomination sociale : ALFRED BURGERS & VINS ;
Siège social : 36, rue Monge, 21000 Dijon ;
Objet social : l'exploitation de tous restaurants, bars, brasseries ; traiteur, vente à emporter ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;
Capital social : 15 000 € ;
Gérance : Mr Damien TROUSSIERE, demeurant 3, Allée Pablo Picasso 21000 Dijon
Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.
Pour avis La Gérance

AL212916985

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11 juillet 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DIJ'ANIME
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1000 euros
Siège : 25 rue des Contours Bernard 21560 Couternon
Objet : Toutes activités de prestations de DJ animation et événementiel, de soutien au spectacle vivant assurant des prestations de services techniques. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : M. Laurent Martin, demeurant 25 rue des Contours Bernard 21560 Couternon
Immatriculation : au RCS de Dijon
Pour avis,

AL212917295

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL IMARD JEAN-FRANÇOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 33 route de la Tuilerie
21130 Athée

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auxonne du 1 juillet 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SARL IMARD Jean-François
Siège social : Athée(21130) - 33 route de la Tuilerie
Objet social : Plomberie, sanitaire, chauffage, installation, dépannage et entretien de tous types de chaudière (gaz, fioul, bois, ...) et ramonage.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 15 000 euros
Gérance : Monsieur Jean-François IMARD, demeurant 33 route de la Tuilerie 21130 Athée, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Avis d'apport
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auxonne du 1juillet 2016, enregistré au SIE DIJON NORD, le 6 juillet 2016 sous les mentions : Bordereau n° 2016/2 098 Case n°14
Ext 4287.
Il a été fait apport par Monsieur Jean-François IMARD demeurant à Athée (Côte d'Or) - 33 route de la Tuilerie, à la société à responsabilité limitée « SARL IMARD Jean-François» au capital de 15 000 euros, ayant son siège social à Athée (Côte d'Or) - 33 route de la Tuilerie, dont la constitution est par ailleurs publiée ci-dessus, de son fonds artisanal de plomberie et chauffage qu'il détient en propre et exploite à Athée (Côte d'Or) - 33 route de la Tuilerie et pour lequel il est immatriculé, au Registre des Métiers sous le numéro 418 034 633 RM 5201, avec pour code APE 4322 B.
La valeur de cet apport a été estimée à 15 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 5 000 euros et aux éléments corporels et autres droits incorporels pour 10 000 euros. Cet apport a été fait moyennant l'attribution à Monsieur Jean-François IMARD de 1 500 parts sociales de 10 euros chacune, émises au pair.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au lieu d'exploitation du fonds artisanal sis à Athée - 33 route de la Tuilerie, où domicile est élu à cet effet. Les déclarations de créances devront être effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis, La Gérance.

AL212917301

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche-Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée par le tribunal de grande instance de Nevers, curateur des successions de :

. en date du 15/06/2016, Mme Monique ROUSSEAU divorcée ESPINASSE, décédée le 16/10/2015 à Nevers, réf 02008006240

. en date du 23/06/2016,

M Christian CHARLET divorcé, décédé le 20/09/2015 à Nevers, réf 0218006241

M. Louis SEPTIER, décédé le 29/01/2014 à Chateau Chinon, réf 0218006516

Mme Ginette MILLERIOUX, décédée le 05/02/2011 à Saint Éloi, réf 0218006515

Mme Marie-Thérèse MASSONAT, décédée le 24/04/1922 à Decize, réf 0218006514

M. Marie-Georges RAGOT, décédé le 28/06/2012 à Nevers, réf 0218006512

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL582917269

NOMINATION

CLINIQUE CHIRURGICALE DU MORVAN

Société anonyme
au capital 53.358 Euros
Siège social : 49 boulevard Jérôme Trésaguet
58000 Nevers
315 564 443 RCS Nevers

Par PV d'AG Mixte en date du 18 janvier 2016, les actionnaires ont nommé, en qualité d'administrateurs, M. Jérôme NOUZAREDE demeurant 20 rue Traversière 37000 Tours, la société ELSAN SAS (anciennement VEDICI INVESTISSEMENTS), siège social : 58 bis rue la Boétie 75008 Paris 802 798 934 RCS Paris, représentée par M. David SYLBERG demeurant 45 rue Joseph Bertrand 78220 VIROFLAY en remplacement de M. Jean- Baptiste MORTIER, et de la société VITALIA PRESIDENCE, démissionnaires.

Par PV du CA en date du 18 janvier 2016, les administrateurs ont nommé, en qualité de Président du CA pour la durée de son mandat d'administrateur, M. Jérôme NOUZAREDE et en qualité de Directeur Général, M. Laurent CHICHE demeurant 45 rue Emile Ménier 75116 Paris, en remplacement respectivement de Messieurs Jean-Baptiste MORTIER et Grégoire BRIENS démissionnaires.

Les actes seront déposés près le greffe du tribunal de commerce de Nevers.

AL582917276

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

DEROMEDI CARRIERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000.000 €
Siège social : Jussy
58220 Ciez
330 907 205 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal du 15 juin 2016, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes :

- titulaire : CREATIS AUDIT, SAS, 71 avenue Victor Hugo 75116 Paris, 722 005 360 R.C.S. Paris, en remplacement de CREATIS GOMEZ & ASSOCIES.

- suppléant : OMEGA CONSEILS EXPERTISE, SARL, 2 Bis rue des Coquelicots 91160 Longjumeau, 452 949 480 R.C.S. Évry, en remplacement de CP AUDIT.

Mention au RCS de Nevers.

AL582917279

TRANSFERT DE SIÈGE

AKS

SARL au capital de 7622.45 €uros
35 rue Saint Benin
58000 Nevers
RCS Nevers 424 905 115

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2016, il a été décidé de transférer le siège social de Nevers (58), 35 rue Saint Benin à Nevers (58), 99 rue de Marzy, à compter du 1er juillet 2016.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention

Le siège social est fixé : 35 rue Saint Benin, 58000 Nevers.

Nouvelle mention

Le siège social est fixé : 99 rue de Marzy, 58000 Nevers

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL582917273

MODIFICATION DE CAPITAL

Étude de Maître Thibaut MARIE
Notaire à Nevers (Nièvre)
1 rue Saint Martin

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte reçu par Me Thibaut MARIE, notaire à Nevers (Nièvre) 1 rue Saint Martin, le 22 avril 2016, il a été procédé, au profit de la SCI DILAN, société civile immobilière au capital de 500,00 €, siège social à Varennes Vauzelles (Nièvre) 8 Chemin de la Beue, SIREN 818 426 678 immatriculée au RCS Nevers, à l'augmentation du capital suite à un apport immobilier d'un montant de 230 000,00 €.

Par suite, le capital de la SCI DILAN s'élève à la somme de 230 500,00 €.

Pour avis et mention

Maître Thibaut MARIE

Notaire.

AL582917274

Maîtres Hubert Adenot
& Sophie Kowal
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

GROUPEMENT FORESTIER DU LION ROUGE

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 2 045 963,94 €
Siège social : 38 rue Paul Barreau
58140 Lormes
RCS de Nevers 412 726 911

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 6 juin 2016, enregistrée le 28 juin 2016, B° 2016/689, case n° 2, a décidé d'augmenter le capital et d'attribuer les actions nouvellement créées en fonction de apports de chacun des associés.

Est modifié l'article 7 des statuts :

Ancienne mention

Le Capital social est fixé à la somme de deux millions quarante-cinq mille neuf cent soixante-trois euros et quatre-vingt-quatorze centi (2.045.963,94 €).

Lequel capital, divisé en 13420 parts d'un montant de 152,45 € est réparti comme suit :

A Monsieur Burkhard FREIHERR VON OW WACHENDORF, à concurrence de 9.157 parts sociales numérotées de 3.201 à 9.594 et de 10.658 à 13.420.

A Madame Agnès VON OW WACHENDORF, à concurrence de 4.263 part sociales numérotées de 1 à 3.200 et de 9.595 à 10.657.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS ET SOIXANT QUINZE CENTIMES (2.895.787,75 €).

Il est divisé en dix-huit mille neuf cent quatre vingt quinze parts de 152,45 € cha-

cune numérotées de 1 à 18.995 et réparties entre les associés en rému- nération de leurs apports respectifs :

A Monsieur Burkhard FREIHERR VAN OW WACHENDORF : 11.397 parts nu- mérotées de 1 à 11397

A Madame Agnès FREIIN VON LOE, épouse WACHENDORF : 7.598 part numérotées de 11.398 à 18.995

Pour avis La gérance.

AL582917283

PARTAGE DE COMMUNAUTÉ

Me Thibaut MARIE
Notaire à Nevers (Nièvre)
1 rue Saint Martin

LIQUIDATION DE COMMUNAUTÉ

Aux termes d'un acte reçu par Me Thibaut MARIE, notaire à Nevers, le 29 avril 2016, enregistré au POLE Départemental d'Enregistrement de Nevers le 19 mai 2016, bordereau n° 2016/526, case n° 1, il a été procédé à la liquidation de communauté après divorce des époux THIERRY/BAUM et il a été attribué à Monsieur Eric THIERRY : l'Entreprise individuelle de Services de soutien à l'exploitation forestière, non inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, mais identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 492 901 897.

Pour insertion unique.

Me Thibaut MARIE, notaire.

AL582917280

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE ROUY

Avis concernant la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme

Avis d'ouverture d'une enquête publique

Par arrêté n° 2016/36 du 30 juin 2016,

Le Maire de la Commune de ROUY a ordonnée l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné Mr BLANCHOT J-François, commissaire enquêteur et Mr LECAS Robert, commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de ROUY, du 08 août au 10 septembre 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les **: lundi 08 aout de 14 h à 14 h – mardi 23 août de 10 h à 12 h – vendredi 02 septembre de 14 h à 16h et samedi 10 septembre de 10 h à 12 h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie de Rouy.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie.

AL582917236

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC GUYARD

Le Bourg - 58190 Vignol
RCS Nevers - 522 246 081

Par effet de l'acte authentique établi par Me Guillaume DINET du 11 juin 2016 et du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2016, ont été prises les résolutions suivantes : réduction du capital social le ramenant à 93 690 euros, transformation du GAEC en EARL prennent effet rétroactif le 1er janvier 2016 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : EARL Le PRE DAUPHIN

Siège social : Le Bourg - 58190 Vignol

Associé, gérant : Monsieur Guyard Daniel, Le Bourg – 58190 Vignol

Capital social : 93 690 euros divisé en 9 369 parts de 10 euros représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL582917271

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

ENTREPRISE VIODE

Sarl au capital de 100 000 euros
Siège social : Route de Clamecy
58800 Corbigny
R.C.S. Nevers 339 913 428

Il résulte de l'AGO du 24/06/2016, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CERCY-LA-TOUR (AA 16/047) :

Avec bâtiment d'exploitation:

28 ha 34 a 36 ca

- Le dessertis: C-343[231]-346[231] - Le grand pre: C-214-218-430[219](*)-431[219](*) - Les chaumes: C-223-224-225-226 - Rougemont: C-264-265-266

Cmne de METZ-LE-COMTE (AA 16/025):

Parcelles de bois

37 ha 00 a 32 ca

- Bois des cerisiers: A-1117(J)-1117(K) - Bois morin: ZH-112

Et par extension, Cmne de TEIGNY

Parcelles de bois:

25 ha 51 a 00 ca

- Bois de la vignotte: A-60(J)-60(K)

Cmne de PLANCHEZ (AA 16/046):

Parcelles de bois

3 ha 34 a 30 ca

- Echeintre du four: ZI-174-178-179 - La chaise: ZN-151-329[116] - Le creux: ZK-172 - Les acloux: ZI-185 - Les chenerees: ZO-168-169 - Les elans pernelle: ZI-187-212-215

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/08/2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers, Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582917285

Anciennes mentions

Gérant : M. Ludovic MADAMET, dmt à Sauvigny-les-Bois (58160), Thiot.

Nouvelles mentions à compter du 28 juin 2016

Gérante :

Mme Yvette VIODE, dmt à Monceaux le Comte (58190),»Le Moulin».

Pour avis.

AL582917261

EARL LETORT

Pouilleux - 58210 Varzy
Capital social : 209 300 euros
RCS Nevers - 512 363 540

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2016, Letort Serge démissionne de la cogérance à effet du 16 juin 2016. Pour avis.

AL582917272

NON DISSOLUTION

VALEURS FUTURES

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège Social : Route de Clamecy
Les Champs Saindain
58190 Monceaux Le Comte
399 789 049 RCS Nevers

Aux termes du PV de l'AGO Annuelle du 30/06/2016, les associés, en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention au RCS de Nevers.

AL582917266

FERNAND DUSSERT

SARL au capital de 500 000€
Siège social : allée du Vieux Château
58430 Arleuf
479 602 021 RCS Nevers

Par AGE du 30/06/2016, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL582917277

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL LAVAL 1

au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 11 Bd du Grand Pré des Bordes - 58000 Nevers
Siège de liquidation :
11 Bd Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 400 220 356

Aux termes d'une décision en date du 30 Juin 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL582917287

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 07 juillet 2016, constitution de la SAS : PW CONSTRUCTIONS

Capital social : 12 000 euros.

Siège social : La Gérauderie - 58320 Parigny Les Vaux

Objet : Activité de maçonnerie, terrassement, charpente, couverture, revêtements de sols et murs, plaquiste, pose de menuiseries.

Président : M. Philippe Wittemer demeurant La Gérauderie - 58320 Parigny Les Vaux

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL582917264

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2016, il a été constitué une EURL dénommée : LE LOUNGE

Siège social : 4 rue de l' Aiguillon, 58000 Nevers

Capital : 100€

Objet : restaurant , pizzeria , plats du jour et plats à emporter, vente de pizzas à emporter

Gérance : M. Jean Delouze, 4 Rue Delangle, 58210 Varzy

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL582917265

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre)
25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 8 juillet 2016, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES R DU RIVAGE

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000,00 €

Siège social : Varennes-Vauzelles (Nièvre) 1 le pré des Joncs - route de Saint-Fargeux.

Objet social :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, meublés ou non, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et notamment de biens et droits immobiliers sis à La Rochelle (Charente-Maritime), 26 rue de la Gloire,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 ans

Apports

- par M. Daniel ROUMIER : 500,00 €

- par Mme Marie CUSSAC : 500,00 €

Gérance :

M.Daniel ROUMIER et Mme Marie CUSSAC, demeurant à Varennes-Vauzelles (Nièvre) 1 le pré des Joncs - route de Saint-Fargeux.

Immatriculation : Au RCS de Nevers.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des héritiers en ligne directe du titulaire.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL582917270

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 juillet 2016, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : TIMMATT

Forme : SAS

Capital social: 5.000†euros

Siège social : 3 Square de la Résistance, 58000 Nevers

Objet social : Café, bar, brasserie, restauration, restauration rapide et vente à emporter

Président : Monsieur Jérémy LEVA demeurant 14 rue de la Fontaine, 58180 Marzy

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL582917278

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP constitution de la SAS :

Dénomination : LA BOUCHERIE DU POULBOT

Capital social : 1 000 euros

Siège social :38 aveneu du 8 mai 1945 - 58660 Coulanges Les Nevers

Objet : Boucherie, Charcuterie, Plats cuisinés

Président : Monsieur Jean-François KIEFFER Demeurant 5 rue Saint-Pierre, 18350 Nerondes (Cher)

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL582917281

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Hubert ADENOT, notaire à Corbigny, le 11 juillet 2016, il a été constitué pour une durée de 99 ans, la SCI MORVAN LOG, société civile, au capital de 1.500,00 € ayant pour objet la gestion, administration, mise en valeur et exploitation par bail ou autrement - à l'exception de la location en meublé - de tous biens ou droits immobiliers et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social. Siège à Bazoches (58190) Champignolle le Haut – 5 rue de la Chaume.

Les associés : Mme Corine POUMOT, a fait l'apport de 500,00 € et a été nommé gérant dans les statuts. M. Guy MAITRE et M. Jacques GERVAISEAU ont également fait apport de 500,00€ chacun. Tous les trois résident ensemble à Bazoches (58190) Champignolle le Haut – 5 rue de la Chaume.

Cession des parts libres entre les associés et avec agrément pour les non associés. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers (58000).

Pour Avis, Maître Hubert ADENOT.

AL582917284

YONNE

DÉMISSION

SCI CJ.IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros.
Siège social : Chigy (89190), La Grenouillère
11 Route Nationale
SIREN 792762361 RCS Sens.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 septembre 2015, enregistrée au SIE de Sens le 28 juin 2016, bordereau n°2016/483, case n°4, extrait 1031, il a été décidé d'accepter la démission de ses fonctions de co-gérante de Madame Nadia DUBOIS née DE OLIVEIRA,demeurant à Vernou La Celle sur Seine (77670) 18 Chemin des Derriers La Thurelle.

Demeurent co-gérants :

- Monsieur José GARCIA CANO, demeurant à Chigy (89190), La Grenouillère, 11 Route Nationale.

- et Monsieur Thomas BAUSSERON, demeurant à Sens (89100), 46 rue d'Alsace Lorraine.

En conséquence une inscription modificative sera effectuée auprès du RCS de Sens.

Pour Avis,

La gérance.

AL892917367

NOMINATION

SOCHADIS

SOCIETE CHABLISIENNE DE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 32.000 euros
Siège social : rue de la Bretauche
89800 Chablis
388 938 052 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 17 juin 2016 prenant acte du fait que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont parvenus à terme, a décidé de ne pas les renouveler et de nommer, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : ADH EXPERTS, 8 rue Claude Bernard Le Coudray 28000 Chartres, en remplacement de Monsieur Arnaud VILLEDIEU

- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : AUDIT CONTROLE ET CONSEIL, 10 boulevard Charles de Gaulle 92390 Villeneuve La Garenne, en remplacement du CABINET AUREO.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL892917368

SICLI OPERATIONS FRANCE

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1.500.000 €
Siège social : Zone Industrielle la Sanière
89600 Saint Florenti
799 157 789 RCS Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 27 juin 2016, l'associé unique a nommé aux fonctions de directeur général, à compter du 27 juin 2016 Monsieur Eric DUJARDIN demeurant 14, rue Lentonnet – 75009 Paris, en remplacement de Monsieur Cyril du MOTTAY, démissionnaire à compter du 1er février 2016.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL892917370

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LA ROBUSTE

L'AGE du 15.06.16 des associés de la société civile SCI LA ROBUSTE, société civile au capital 762,25 €, siège social à St AUBIN/YONNE (89) 20 B, rte de Paris, 331 555 136 RCS SENS, a transféré le siège social et a nommé un nouveau gérant en remplacement du gérant décédé

Ancienne mention publiée :

Siège social: St Aubin/Yonne (89) 20 B, rte de Paris,

Gérant : Mme Josiane BAILLET- 32, rue du Luxembourg 89300 Jogny

Nouvelles mentions :

Siège social : Joigny (89) 18, rue Davoust,

Gérant : M. Christophe ETERNOT – 18, rue Davoust 89300 Joigny.

AL892917375

MODIFICATION DE CAPITAL

POKEA SENS

SARL à associé unique
au capital de 100 000 euros
Siège social : 21 Rue de l'Europe - ZA du Saule Fendu
89100 MAaillot
RCS Sens 813 367 067

Lors d'une décision extraordinaire en date du 11/07/2016, il a été décidé d'augmenter le capital social de 50000 € pour le passer de 100 000 € à 150 000 € par création de 200 nou velles parts sociales d'une valeur de 250 € chacune toutes souscrites et entièrement libérées.

En conséquence, les articles 6, 7, 8 des statuts ont été modifié.

Dépôt des actes au greffe du tribunal de commerce de Sens.

La gérance.

AL892917349

LEBHAR

Société par actions simplifiée
au capital de 4 544 000 euros
Siège social : lieudit « le Port au Vin »
89100 Gron
705 480 200 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal en date du 30 juin 2016 l'assemblée générale mixte a :

-décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 401 714 € par création d'actions nouvelles à l'issue d'un apport en nature, pour le porter de 4 544 000 € à 4 945 712 €,

-décidé de modifier le mode d'administration de la société ; la société sera désormais dirigée par un Directoire qui exercera ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance,

-pris acte de la fin des fonctions de Président de M. Jean-Marc LEBHAR demeurant 88, avenue de Ceinture 95880 Enghien Les bains,

-décidé de nommer en qualité de membres du Conseil de surveillance :

M. Jean-Marc LEBHAR,

M. Frédéric LEBHAR demeurant 61 rue de Manin 75019 Paris,

Mme Emmanuelle LEBHAR épouse WITTE demeurant 9 rue de l'université 34000 Montpelier,

Mme Sophie BACHELET épouse ROGULSKI demeurant 21 avenue Théophile Gauthier 75016 Paris,

Mme Caroline BACHELET épouse GUILLEY demeurant 86 rue de Miromesnil 75008 Paris.

-décidé de nommer M. Jean-Marc LEBHAR en qualité de Président du Conseil de surveillance.

Les articles 6 ,10, 12 et 17 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Aux termes du procès-verbal en date du 30 juin 2016, le Conseil de surveillance a nommé M. Jean-Pascal SALAÜN demeurant 48 avenue Hoche 89000 Auxerre en tant qu'unique membre et président du Directoire.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL892917361

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MERCY

Avis de mise à l'enquête publique de la révision du zonage d'assainissement de la commune de Mercy

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le maire de Mercy en date du .25 juin 2016, la révision du zonage d'assainissement sera soumise à l'enquête publique du 15 juillet 2016 au 18 août 2016 inclus.

Monsieur FOUGERE Pascal assumera les fonctions de commissaire-enquêteur,

Monsieur Philippe BUSTIN assumera les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la mairie de MERCY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de MERCY lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie de MERCY les :

Vendredi 15 juillet 2016 de 10hà 12 h
Samedi 30 juillet 2016 de 10h à 12 h
Jeudi 18 août 2016 de 14h à 16 h

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Le Maire

J.L.Leprun

AL892917229

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans «TERRES DE BOURGOGNE édition 89» du 15/07/2016, concernant la société M2J SERVICES.

Il y a lieu de lire l'adresse du nouveau siège social : 89260 La Postolle et l'adresse du président : 89260 La Postolle et non comme indiqué par erreur.

AL892917365

MODIFICATION DE STATUTS

ENERGIE FORME ET SANTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000,00 €
Ancien siège social : 51 avenue de Chanzy - 93320 Les pavillons-sous-bois
Nouveau siège social :
6 chemin du Comte de Lacelle
89130 Lalande
489 885 525 Rcs Bobigny

L'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2016 a décidé, à compter rétroactivement du 1er avril 2016 :

- d'augmenter le capital de 8 000 euros pour le porter à 10 000 euros par création de 400 parts sociales d'une valeur nominale de 20 € chacune.

- de modifier l'objet social de la société ainsi qu'il suit :

- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises,

- la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.

- de modifier comme suit la dénomination de la société : Moussy investissements

- de transférer le siège social du 51 avenue de Chanzy - 93320 Les pavillons-sous-bois au 6 chemin du Comte de Lacelle - 89130 Lalande et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

La gérante est Madame Fabienne Marsetti demeurant 6 chemin du Comte de Lacelle - 89130 Lalande.

Pour avis, la gérante.

AL892917267

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SENS TOLERIE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Z.I. des Vauguillettes
89100 Sens
RCS Sens407 846 260

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 18 mai 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Patrick BOULLEY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un président.

Président de la société : Monsieur Patrick Boulley demeurant 12 rue de la Pépinière 89100 Sens

Pour avis, le Président

AL892917347

POKEA

SARL à associé unique
au capital de 100 000 euros
Siège social : Rue de l'Europe
89100 Maillot
499 163 228 RCS Sens

En date du 7/07/2016, il a été décidé d'aug-

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

LEDIEU Coralie

Liquidation Judiciaire simplifiée du 17/11/2015

Le Petit Paris 13, Route de Fontaine 89150 Foucheres

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL892917345

au titre de la procédure suivante :

AUX TERROIRS SARL

Liquidation Judiciaire du 10/05/2016

54 Avenue de la Liberté 89100 Paron

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL892917342

au titre de la procédure suivante :

GOGETTOISE (LA) SARL A ASSOCIE UNIQUE

Redressement judiciaire du 15/12/2015

Liquidation Judiciaire du 19/01/2016

10, Rue de la Gogete 89500 Egrisemmes-le-Bocage

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 juillet 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL892917343

menter le capital social de la société pour le passer de 100 000 € à 300 000 € par apport d'une somme de 200 000 euros. Cette augmentation de capital a été réalisé par la création de 800 nouvelles parts sociales de 250 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les formalités seront effectuées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

La gérance.

AL892917350

ENTRE PHASE ET NEUTRE - E.P.N

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2016 de la société ENTRE PHASE ET NEUTRE - E.P.N., société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, siège social : 40 rue de la croix Saint Vincent, 89340 Villeblevin, RCS Sens n°811 637 479.Nouvelle mention :

Il a été décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du jour de ladite Assemblée.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Gérance : Chantal POTEAU 40 rue de la croix Saint Vincent 89340 Villblevin.

Nouvelle mention : Nomination d'un président : Chantal POTEAU 40 rue de la croix Saint Vincent 89340 Villeblevin.

Absence de clause de cession actions et agrément.

Admission aux Assemblées générales et exercice du droit de vote tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis.

AL892917371

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL B.E.I

Le 8.7.16, l'associé unique de la SARL B.E.I. capital de 45/000 €, siège social à Auxerre (89) 9, rue Louis Renault, 421 262 213 RCS Auxerre, a constaté la démission de M. Serge GREMY de ses fonctions de gérant et a nommé à compter du même jour M. Gérard DELILLE en qualité de nouveau gérant,.

Ancienne mention Publiée : Gérant : M. Serge GREMY – 31, rue de l'Ermitage 89470 Monéteau -

Nouvelle mention : Gérant **:** M. Gérard DELILLE – 27, rue de Chaumois 89113 Charbuy.

AL892917330

C-L'IMMO GESTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
18 Avenue Lucien Cornet
89100 Sens
814 791 489 RCS Sens

En date du 1/07/2016, à la suite de cessions de parts sociales, Monsieur Daniel LANGLOIS a été nommé gérant, en remplacement de Madame Armelle GUEGUEN, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifié.

Il a également été décidé de supprimer les articles 27, 28, 29 des statuts devenus inutiles.

Les formalités seront effectuées au tribunal de commerce de Sens.

La gérance.

AL892917352

SCEA REYNAUD

SCEA au capital de 3.000 €
Siège social : Route de Chablis
89800 Prehy
RCS Auxerre 485 334 585

Aux termes d'une assemblée du 1/7/2016, les associés ont nommé comme gérant, à compter du 1/7/2016, Julien Brocard, demeurant 108 rue de Paris à Auxerre (89000), en remplacement de la société Financière Chaudenay.

Pour avis.

AL892917376

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE MALEROY

Société en liquidation
N° d'agrément 89-436
N° HCCA 25626
N° RCS 341 867 364
Siège social : chez François Osaer,
la Chapoline 89390 Ravières

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 21 juin 2016 sur convocation des liquidateurs Mm. Jérôme Osaer domicilié à Orbigny (37460) et M. Olivier Osaer domicilié à Cléré du Bois (36700).

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les liquidateurs

AL892916847

BOURGUIGNONNE D'INVESTISSEMENTS SCBI

Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
1 Rue Aristide Briand
89400 Migennes
390 541 969 R.C.S. Sens

Suivant décision collective des associés en date du 21 juin 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 31 décembre 2015 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur François Baudindemeurant Place du Champ de Foire, 71630 Tramayes, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du Liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis.

AL892917359

BOURGUIGNONNE D'INVESTISSEMENTS SCBI

Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
1 Rue Aristide Briand
89400 Migennes
390 541 969 R.C.S. Sens

Suivant décision collective des associés en date du 21 juin 2016, les associés, après avoir

entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur François Baudin demeurant Place du Champ de Foire, 71630

Tramayes et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis.

AL892917360

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET - NOËL - SANONER
1 rue du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

SCI DES CHARONNES

Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 2 rue de l'Epée
89100 Sens
316 572 015 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 18 juillet 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Mauricette VANTHOUROUT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

AL892917369

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

LA SCI L'ESPERANCE

L'AGE du 30.6.2016 des associés de la SCI L'ESPERANCE au capital de 152,45 €, siège social à Joigny (89) 24B, Fbg de Paris 394 780 738 RCS Sens, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 30.5.2016. M. Ch. ETERNOT 18, rue Davoust 89300 Joigny été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Joigny (89) 24B, Fbg de Paris Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de Sens. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL892917373

L'ESPERANCE

L'AGE du 15.7.2016 des associés de la SCI en liquidation L'ESPERANCE au capital de 152,45 €, siège social à Joigny (89) 24B, Fbg de Paris 394 780 738 RCS Sens, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.5.16, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Sens.

AL892917374

AVIS DE CONSTITUTION

TELEPHONIE MULTIMEDIA

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Rond-Point de la Résistance
89300 Joigny

Aux termes d'un acte sous seing privé à Joigny en date du 7 Juillet 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS TELEP HONIE MULTIMEDIA,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : Rond-Point de la Résistance 89300 Joigny,

Objet social : Commerce de détail de matériel de télécommunication, téléphonie mobile, radiomessagerie, radio communication, service commercialisation, vente de tous matériels et réparations de tous matériels liés à l'activité ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2 000 euros,

Président : Madame LEDROIT Magali, demeurant 12 bis Grande Rue 89300 Looze.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Présidence.

AL892917351

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

NATUR'ELLE&LUI

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 chemin de Neuilly
89110 Aillant-sur-Tholon

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Aillant-sur-Tholon du 12 juillet 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Natur'Elle&Lui

Siège : 4 chemin de Neuilly, 89110 Aillant-sur-Tholon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : la coiffure mixte, la vente de produits et accessoires, la vente de produits de beauté, les soins de beauté, les soins et embellissements des ongles de mains et de pieds.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Anaïs VALASKA demeurant 11 bis rue du Tholon 89710 Senan.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis.

Le Président.

AL892917357

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques sui vantes: **Dénomination:** AC 2000

Capital initial : 500 euros

Capital min: 500 euros

Capital max: 1500 euros

Siège: 62 Route Nationale 89340 Champigny

Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant

Durée: 99 ans

Gérant: M. CHACUN Anthony 13 rue de Mespuits 91720 Maisse

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Auxerre

AL892917358

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/07/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI 99

Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis à 36 Grande rue 89190 Courgenay, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles.

Siège social : 36 Grande Rue, 89190 Courgenay.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. ATLAN (nom d'usage ATLAN-JACKSON) David, demeurant 58 boulevard de Strasbourg, 75010 Paris.

Clause d'agrément : Toutes les cessions sont soumises à agrément sauf celles consenties à des associés, à leurs conjoints, descendants ou ascendants.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL892917366

AVIS DE CONSTITUTION

Le 15 juillet 2016 a été constitué la SAS suivante :

Dénomination : SDS FRANCE

Siège social : 23 allée des bouleaux, Cheroy (89690)

Objet : Commerce de gros, fourniture d'équipements industriels, vente d'accessoires de levage et d'outillage, vérifications annuelles périodiques.Toutes activités industrielles et commerciales se rapportant à la câblerie, aux appareils de levage et de manutention et à leurs accessoires et principalement le négoce.

Durée : 99 ans - Immatriculation RCS Sens.

Capital : 5000 €

Président : M. Henriques SARAIVA demeurant 23 allée des bouleaux, (89690) Cheroy

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Agrément par les actionnaires.

AL892917372

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/07/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : L'INSTANT NATURE

Siège social : 2 ZA de la fosse à la vernière, 89100 Nailly

Forme : Groupements agricoles d'exploitation en commun

Capital : 1500 €

Objet social : production et vente de produits horticoles

Gérance : Monsieur Francois Wacrenier, 2 ZA de la fosse à la vernière, 89100 Nailly

Cogérant : Monsieur Pierre Xavier Wacrenier, 2 ZA de la fosse à la vernière, 89100 Nailly

Durée : 7 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL892917378

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°___/___/___/___
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

FAMILLE Le passeport est un document essentiel car il atteste de votre identité et de votre nationalité à l'étranger. Quelques conseils pour en faire la demande ou son renouvellement.

Le passeport, sésame pour voyager

Quel que soit votre lieu de résidence, vous pouvez demander un passeport auprès de n'importe quelle ville de France (se renseigner auprès des mairies qui imposent parfois un rendez-vous) ou de n'importe quel consulat ou ambassade de France à l'étranger. Il est obligatoire de se présenter personnellement lors de la demande et du retrait du passeport. Les ambassadeurs et consuls habilités sont compétents pour délivrer des passeports pour les Français résidant hors de l'Hexagone ou pour ceux qui ont perdu ou qui se sont fait voler leur passeport à l'étranger (voir encadré).

Pensez à vérifier régulièrement la validité de votre passeport et commencez les démarches de renouvellement plusieurs semaines avant sa date d'expiration. Dans tous les cas, il faut fournir une photographie d'identité récente et parfaitement ressemblante, de face, tête nue, de format 35 x 45 mm ainsi qu'un justificatif de domicile parmi les documents suivants : titre de propriété ou bail de location, quittance de loyer, de gaz ou d'électricité, attestation d'assurance du logement, titre de séjour délivré par les autorités locales.

En cas de première demande de passeport, si le demandeur peut présenter une carte nationale d'identité plastifiée valide ou périmée depuis moins de cinq ans, une carte nationale d'identité non sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans ou un passeport de service ou de mission valide ou périmé depuis moins de cinq ans : aucun document supplémentaire n'est requis.



VALÉRIE GODEMENT

Anticiper le renouvellement

En cas de renouvellement, si le demandeur peut présenter un passeport biométrique, de service ou de mission valide ou périmé depuis moins de cinq ans, un passeport non biométrique valide ou périmé depuis moins de deux ans, une carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de cinq ans ou une carte nationale d'identité non sécurisée valide ou périmée depuis moins de deux ans : aucun document supplémentaire n'est requis.

En cas de première demande de passeport, si le demandeur ne peut pas présenter de carte nationale d'identité sécurisée ou s'il peut fournir une carte nationale d'identité non sécurisée périmée depuis plus de deux ans. Il doit présenter : un justificatif d'état civil (un extrait de l'acte de naissance du demandeur comportant l'indication de la filiation ou à défaut, la copie intégrale de son acte de mariage) ; pour les personnes nées en France, l'acte doit être demandé à la mairie de naissance ; pour les personnes nées à l'étranger dont l'acte de naissance est conservé par le service central de l'état civil du ministère des Affaires étrangères, l'acte peut être demandé par Internet, sur le site du ministère des Affaires étrangères ou par courrier (Service central de l'état civil, 11 rue de la Maison blanche 44941 Nantes Cedex 9).

Pour les mineurs, en plus de ces documents, il faut fournir une pièce prouvant l'exercice de l'autorité parentale comme le livret de famille ou en cas de divorce ou de séparation, une copie du jugement correspondant. Attention, les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport de leurs parents.

Le passeport délivré à un majeur à une durée de validité de dix ans, de cinq ans lorsqu'il est délivré à un mineur. Le montant des droits à acquitter est de 96 euros pour un majeur, de 52 euros pour un mineur âgé de plus de 15 ans, de 27 euros pour un mineur de moins de 15 ans et de 45 euros pour un passeport d'urgence. Le délai de délivrance d'un passeport est de l'ordre de deux à trois semaines, c'est pourquoi il est recommandé d'anticiper le renouvellement du passeport.

VALÉRIE GODEMENT

PERTE OU VOL À L'ÉTRANGER

La perte ou le vol d'un passeport doit immédiatement être déclarée. En cas de vol, il faut procéder à une déclaration auprès des autorités de police locales puis à l'ambassade ou au poste consulaire le plus proche. En cas de perte, il faut faire une déclaration de perte à l'ambassade ou au poste consulaire le plus proche. Dans ces deux cas, il est délivré un passeport d'urgence d'une validité d'un an pour les Français devant poursuivre leur voyage à l'étranger. Pour un retour immédiat en France, un laissez-passer est délivré aux Français démunis de passeport. Le passeport d'urgence est individuel. Il est fortement conseillé de garder sur vous, séparément, une photocopie de votre passeport. Il est aussi recommandé de scanner votre passeport et d'en conserver une copie sur votre messagerie électronique ou dans le porte document service public.

coin cuisine

Bars et daurades au beurre d'herbes au barbecue (pour 6 personnes)

Temps de préparation
10 minutes
Repos au frais
1 heure
Temps de cuisson
8 minutes.

Ingrédients :

- 6 poissons de 300 à 400 grammes vidés mais ni écaillés, ni ébarbés de type bar, daurade royale, daurade grise…
- 1/4 de botte de cerfeuil,
- 1/4 de botte de ciboulette,
- 1/4 de botte de persil plat,
- 100 grammes de beurre demi-sel,
- Poivre du moulin.

Réalisation :

Une heure à l'avance : Laisser ramollir le beurre. Ciseler les herbes. Les incorporer au beurre mou et poivrer.

Réserver au réfrigérateur pendant une heure.

Poser les poissons sur la grille de barbecue placée à 5 centimètres des braises. Les retourner au bout de 4 minutes. Les laisser cuire encore 4 minutes.

Servir les poissons entiers avec un morceau de beurre d'herbes.

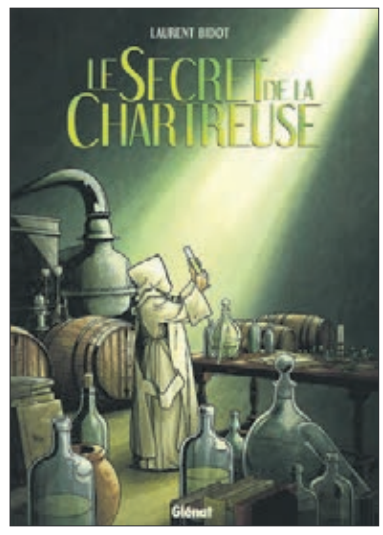
On peut accompagner avec des brochettes de légumes croquants à la fleur de sel (tomates cerise, quartiers d'aubergines, d'oignons frais, d'ail, de poivrons rouges et de courgettes marinés à l'huile d'olive et basilic) ou d'un riz à l'échalote et au vin blanc.


NATHANAËL TURPIN-GRISET

vient de paraître

Le secret de la Chartreuse

« Le secret de la Chartreuse » est une BD de Laurent Bidot parue aux éditions Glénat (www.glenatbd.com).



13 euros

Après des histoires et des intrigues BD en Bordelais et en Bourgogne, les éditions Glénat proposent de partir à la découverte d'une autre partie du patrimoine des vins et alcools de l'Hexagone : la Chartreuse. Cap donc sur Paris d'abord, mais oui, à Vauvert précisément (actuel jardin du Luxembourg) au tout début du XVII[e] siècle, où se situe une chartreuse abritant des moines reclus. C'est là que démarre le long périple de la fabrication et des évolutions de la future Chartreuse, qui deviendra iséroise beaucoup plus tard après un détour espagnol pour cause d'Histoire de France mouvementée (révolution, Empire, loi de 1903…). On suit donc son évolution en termes de goût, de plantes utilisées, de couleur, de degré d'alcool au fil des siècles et à travers un secret concernant une famille japonaise du XXI[e] siècle.

THIERRY MICHEL

la p'tite graine

la page interdite aux grands

D'où vient la moutarde ?

La moutarde est un condiment qui sert, notamment, à donner du goût à un plat. Elle est préparée à partir des graines de la plante qui porte le même nom.


Photo Ilona Bonjean

La moutarde est fabriquée à partir de graines de moutarde. La moutarde est une famille de plante où l'on dénombre de nombreuses variétés qui produisent des graines blanches, jaunes, brunes, noires. Chacune a des caractéristiques gustatives différentes.
Pour préparer la moutarde, on ajoute aux graines moulues ou entières différents ingrédients comme le sel, le sucre, le vinaigre, le miel... On peut y ajouter des épices ou des plantes aromatiques comme l'estragon, le persil, la coriandre. Elle est présente pour accompagner la plupart des viandes, charcuterie et salades et y apporte une note piquante. Ce petit condiment a tout pour plaire car il est bourré de vitamine C.
Il existe plusieurs types de moutarde :

- La moutarde forte ou de Dijon. Elle est faite à partir de graines de moutarde noire et de moutarde brune en majorité, de vinaigre ou de verjus (jus de raisin vert), de sel et d'acide citrique.
- La moutarde de grains à l'ancienne est fabriquée à partir de graines de moutarde entières, de sel, d'épices et d'acidifiants. Les graines entières lui donnent une texture granuleuse et elle est souvent plus douce que la moutarde de Dijon.
- La moutarde douce, traditionnelle en Alsace, est obtenue à partir d'un savant mélange de graines brunes pour le goût et la puissance, et de graines jaunes pour la douceur.

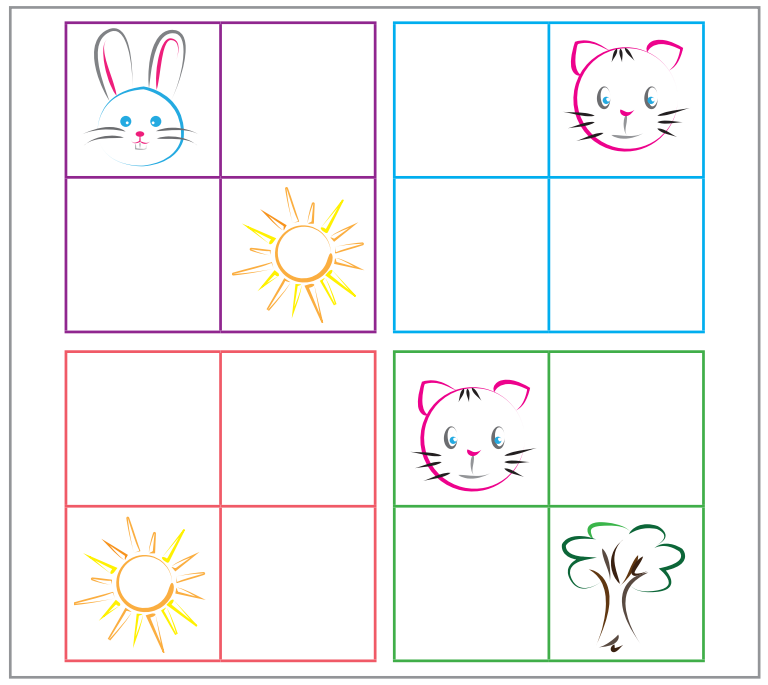
La graine de moutarde, moulue ou entière, est la base de la préparation

On peut trouver dans le commerce de nombreuses moutardes aromatisées qui n'ont de limite que l'imagination de leurs fabricants : au miel, à l'estragon, au cassis, aux truffes, au vin ou à la bière pour les plus gourmands.

Jean-Michel Hell

Sudoku • Complète chaque case vide avec un dessin

Chaque forme doit être présente une seule fois sur :
chaque ligne / chaque colonne / chaque région (carré coloré).



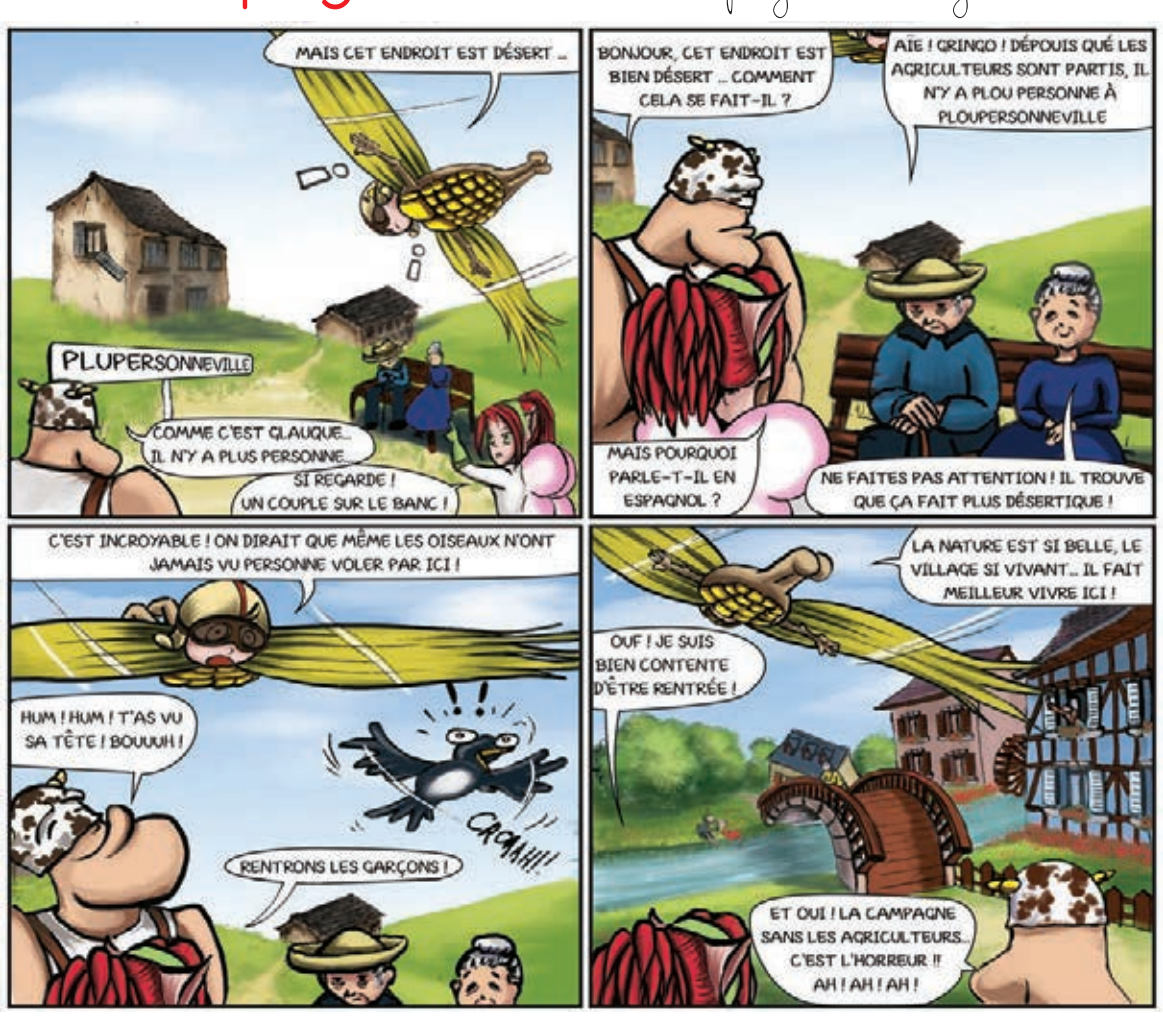
Le truc de la semaine :

Éviter que la moutarde ne monte au nez

La moutarde forte peut rapidement monter au nez. Pour éviter ce problème, il existe un petit truc tout simple : respirer immédiatement un bout de mie de pain fraîche. Une astuce simple, rapide mais surtout surprenante qui marche à tous les coups !



Les Campagnons ! Pas de campagne sans agriculteurs



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

Le cheval ardennais

L'ardennais est l'une des plus ancienne races de cheval de trait.



Il tire son nom de la région des Ardennes dont il est originaire.

- ★ La race ardennaise est mentionnée dès l'Antiquité.
- ★ C'est un cheval de trait, utilisé autrefois pendant les guerres pour tirer le matériel d'artillerie militaire.
- ★ Depuis quelques années, l'ardennais bénéficie d'un regain d'intérêt pour le côté écologique de son utilisation pour : l'entretien des espaces verts, le débardage en forêt, ou le travail du sol en viticulture.

Le p'tit quizz

A. L'ardennais est un cheval :
1. De trait
2. De course
3. De selle

B. L'ardennais était utilisé pendant les guerres pour :
1. Nourrir les soldats
2. Tirer du matériel militaire
3. Brouter de l'herbe

C- L'ardennais est aujourd'hui utilisé, entre autres, pour :
1. Des courses hippiques
2. Faire joli dans le paysage
3. Le débardage en forêt

Réponses : A.1,B.2, C.3

21ème Balade gourmande à Ladoix

Une journée de dégustation au sommet de la colline

2500 personnes ont investi la célèbre colline de Corton pour une journée de dégustations au sommet et une promenade placée sous le signe de la convivialité et de la gastronomie. Plaisir des yeux, frémissements des papilles et découvertes culturelles étaient au rendez-vous.





Tenue de rigueur pour tout participant à la balade de Ladoix, le canotier, le carnet de dégustation et le verre de vin. La bonne humeur et les yeux qui pétillent en plus...





Une des six stations de dégustation, avec à la clé un petit repos sous les frondaisons.

La balade gourmande de Ladoix a ouvert la voie à toutes les autres... Elle est la première balade gourmande française à avoir vu le jour, au coeur de la Bourgogne, entre Beaune et Nuits-saint-Georges. Ce sont six kilomètres d'une balade ponctuée d'autant d'étapes gustatives et gourmandes, qui s'étirent entre les ceps de renommée mondiale. Ce 3 juillet, l'été avait décidé de faire son apparition et les canotiers ont été les bienvenus. Le maître-mot de cette promenade c'est la convivialité, la bonne humeur autour de mets et de vins locaux soigneusement sélectionnés. À chaque halte, un orchestre pour réjouir les promeneurs et faire de chaque station une fête. Carnet de dégustation et verre en main, les groupes s'étirent tout au long des vignes et d'un parcours qui va les mener de Buisson, station de départ, au chateau de Serrigny pour l'étape finale. Pour célébrer l'accord des mets et des vins, des spécialités bourguignonnes : gougères, jambon persillé, pâté en croûte, rillettes de sandre, boeuf bourguignon, fromages, tarte aux poire vigneronne.

2500 participants... 2500 bouteilles...

Si le panorama déploie une majesté à couper le souffle, les promeneurs se voient aussi proposer un tour d'horizon des plus grands vins de Bourgogne : Ladoix et Ladoix 1er cru, Corton grand cru, Bourgogne aligoté, Crémant… Onze domaines participent à cette grande fête. Tout a commencé en 1995 et depuis, une foule d'amateurs plus ou moins éclairés ont pu découvrir toute la richesse de 11 climats de Bourgogne.

Cette balade gourmande a fait des émules dans d'autres vignobles, mais celle de Ladoix reste unique en son genre, tant elle est marquée par le sceau de la convivialité. *«Beaucoup de promeneurs nous accompagnent depuis des années et à chaque édition nous invitons quelques personnalités à se joindre à la marche»*, témoigne Pierre Cornu, président de l'association pour la promotion de Ladoix, en charge de l'organisation. 200 bénévoles préparent d'une année sur l'autre cette manifestation, mais le jour dit ce sont 70 personnes qui s'affairent à l'encadrement des groupes et 275 autres pour assurer le service et satisfaire les besoins de cette grande assemblée. Cette année la sous-préfète de Beaune était de la partie, ainsi que Jean-Michel Aubinel, président de la CAVB.

Autre particularité de cette balade gourmande soulignée par Pierre Cornu, comme le vin elle se bonifie en vieillissant, la qualité des prestations augmente chaque année, en termes de service, de restauration ou d'animation. Grand final de cette journée, tout se termine en musique le soir au chateau de Serrigny. Le lendemain ceux qui en expriment le désir peuvent faire quelques emplettes dans les domaines participant. Car le jour de la balade on ne mélange pas le plaisir et les affaires.

Quand on aime on ne compte pas... mais pour 2500 participants ce sont quand même 2500 bouteilles (dont 600 bouteilles de Corton) qui ont été dégustées. On comprend que certains tiennent tant à revenir chaque année faire l'ascension de la colline de Corton.

ANNE-MARIE KLEIN



Sur le chemin qui serpente entre les vignes, le soleil tape, mais la promesse d'un aligoté bien frais, accompagné de gougères moelleuses soutient le rythme.





Les verres sont presque vides et les canotiers commencent à avoir moins de tenue sur les têtes.